Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Octobre-Décembre 2015
N° 183 - 7 €

Les 40 ans de L.C.C., Jean Pellet par lui-même,

Villefort protestant, 1561-1663, Marie-Lucy Dumas

Lettre du prieur de Saint-Jean-de-Pourcharesse, 1735, Freddy Couderc

Avèze : La chapellenie Ste-Catherine 1471-1789, Robert Bastide

Convocation et élections des consuls de St-Jean-du-Pin

Sommaire

• **Les 40 ans de L.C.C. : Jean Pellet et Jean-François Breton,** p. 3

Villefort protestant, 1561-1663, Marie-Lucy Dumas, p. 6

Lettre du prieur de Saint-Jean-de-Pourcharesse, 1735, Freddy Couderc, p. 15

Le document en Langue d'Oc, proposé par Michel Wienin, poème anonyme, p. 18

Avèze : La chapellenie Ste-Catherine 1471-1789, Robert Bastide, p. 21

Convocation et élection des consuls de la paroisse de Saint-Jean-du-Pin, 1635, p. 29

42e A.G. de L.C.C. et notre nouveau boursier, p.30

Nous avons reçu, p. 31

Couverture : Jean Pellet (photo extraite de la plaquette de l'exposition Jean Pellet au P.n.C.
Jean-François Breton (photo Midi Libre)
Église de St-Jean-de-Pourcharesse (photo Wikipédia)
La voûte de la bibliothèque du château de Barjac (photo Bernard Atger)
Bandeau de cheminée, château de Barjac (photo Bernard Atger)

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Patrick Arnault
Trésoriers : Paul Mazière et Robert Laganier

Conseil d'administration Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Jean-Marie Comte, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction
Bernard Atger, Christine Atger, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression,
85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 euros ; adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal,
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
3 Grand Rue 30450 Génolhac
IBAN FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012

Mise à jour octobre 2015

Agenda du dernier trimestre

5 octobre de 14h à 16h, aux Archives municipales d'Alès. ***Premier cours d'histoire alésienne par les textes.*** Période étudiée : le Moyen Âge (1ère année). En partenariat avec l'Université occitane d'été, Le Lien des Chercheurs Cévenols et les Archives municipales d'Alès. Assuré par Marie-Lucy Dumas, à raison d'une séance par mois.

Sujets abordés :

- 1) Alès dans les structures administratives et politiques de l'empire romain au XIVe siècle (cours, étude de cartes, chronologie)
- 2) Les rues d'Alès d'après les compoix médiévaux : travail de recherche dans les documents, plan d'Alès. Ce travail pourra être présenté au public lors de «la semaine cévenole».
- 3) Le Gardon : domestication et utilisation au Moyen Âge (recherche de documents, travail sur les inondations, représentations du Gardon sur les cartes).
- 4) Les chartes de franchises urbaines des Pelet et des Anduze (conférence)
- 5) L'administration consulaire : date ? type d'élection ? quelles personnes ? rapports avec l'administration fiscale du diocèse et royale (cours plus recherches).

L'inscription est obligatoire auprès de l'Université populaire du Grand Alès, espace André Chamson, 30100 Alès, universitepopulaire@cegetel.net

10 octobre (selon le temps) : Balade d'automne avec promenade sur le Mont Grillet, exploitation de la chaux, architecture vernaculaire, pique-nique dans les bois et l'après midi, visite de l'église médiévale et de son musée. Organisée par l'association Serre et calades de Meyrannes. Rendez-vous à 10h, à la station service de Meyrannes. INSCRIPTION AU 07 81 88 88 36.

Les 40 ans de L.C.C. : Hommage à Jean Pellet et Jean-François Breton

Le premier numéro de L.C.C. est daté de janvier-février 1975, l'éditorial est signé par les deux rédacteurs en chef : Jean Pellet et Jean-François Breton. Nous avons voulu rendre hommage à ces deux éminents personnages avec ci-dessous un texte inédit de Jean Pellet et avec une petite biographie de Jean-François Breton. À cet égard nous lançons un appel pour recevoir des informations sur Roger Cuche et Émile Servières qui furent les chevilles chercheuses et ouvrières également des débuts de la revue.

Note de Jean Pellet à Robert Poujol (1985)[1]

Jean Pellet, né le 8 XII 1924 à Nîmes, rue des Jardins, de Alfred Pellet médecin à Barbentane et de Françoise Vernhette son épouse. Origines familiales. Les Pellet [sont] issus de la région de Rousson-Les Fumades. Les Daudé (aïeule paternelle : Génolhac. 2 siècles). Les Vernhette : Montjaux, Aveyron et Millau + 1 brin de Génolhac. Les Castanier, aïeule maternelle : Génolhac (racines XVIe – XVIIe, RPR et AC (2) 50/502) et Haute-Loire.
Le primaire. Barbentane. Certificat d'études, Châteaurenard 1936. Sept ans chez les Jésuites d'Avignon (résultats globalement positifs selon l'intéressé). Bac Aix-Marseille 43.
Études médicales (très ordinaires) Montpellier. Thèse : 18 VII 1951 Montpellier (président Jean Chaptal) : Epidémie de peste en Cévennes en 1721 – 22. Se marie le 8 IX 1951 à Grigny (69) avec Anne de Nantes. Aura six filles et cinq fils entre 52 et 67.
Installé « médecin généraliste rural » à Génolhac.
Porte intérêt (avec prédominance alternante) dès 1940 :
–aux investigations de vieux papiers de Génolhac… Thèmes dominants : la terre. Le parcellaire. Les chemins. Les maisons. La saga des lignées à travers le devenir pluriséculaire des ostals… (Et aussi aux investigations de même veine hors Génolhac, là où familles ou attaches y donnent lien).
Rencontre en 1947 Roger Cuche. « Lequel il aima toute sa vie ».
–à la géologie. Surtout celle des Cévennes. Et en Cévennes surtout à la « géologie historique » ante hercynienne (stratigraphie et métamorphisme des schistes des Cévennes. Mise en œuvre tectonique. Accessoirement : ce qui se passe entre la crise hercynienne et le présent, pour autant que cela détermine le modelé actuel et ce que la face de la terre offre à l'homme qui vient.
Collaborateur adjoint de la carte géologique de France sur décision de Monsieur Jean Goguel alors directeur du service.

Militances diverses

Milite de loin en loin 51–57 auprès des organisations existantes régionales ou locales pour la promotion du pays (comité Cévennes, ESSI, etc.) N'y satisfait que mal certains désirs de protection, mise en valeur, promotion, inventaire. Craint le « touristique » trop seulement touristique (même virage que le Club cévenol que l'intéressé ne connaît alors pas). Rencontre (à Paris ?) Vers 56 ? Pierre Richard, médecin aux Vans venant de Saint-Céré… Et Charles Bieau. Rassemblement à

1 Jean Pellet a rédigé cette note à la demande de Robert Poujol pour l'attribution de la médaille annuelle du Club cévenol en 1985 ; elle fut attribuée aussi à Jean-Francois Breton. Cette note est un portrait de Jean Pellet par l'intéressé, c'est ainsi qu'il se nomme à diverses reprises. Elle est probablement un des derniers grands textes inédits que nous proposons pour le 40ème anniversaire de la revue. Texte important car JP se peint lui-même, dit ce qui fonde ses recherches, donne son résumé de la genèse du P.N.C. Olivier Poujol.

2 RPR : religion prétendue réformée et AC : ancien catholique.

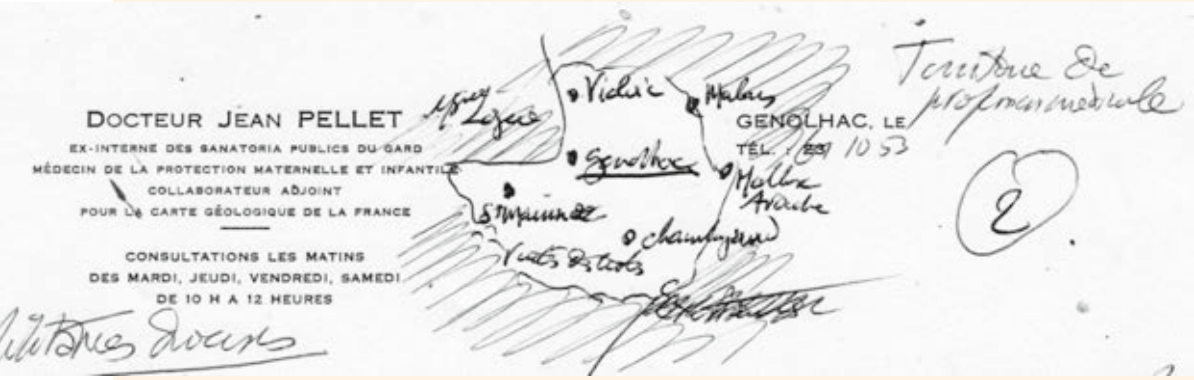
DOCTEUR JEAN PELLET
EX-INTERNE DES SANATORIA PUBLICS DU GARD
MÉDECIN DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
COLLABORATEUR ADJOINT
POUR LA CARTE GÉOLOGIQUE DE LA FRANCE
CONSULTATIONS LES MATINS
DES MARDI, JEUDI, VENDREDI, SAMEDI
DE 10 H A 12 HEURES
GENOLHAC, LE
TÉL. 10 53

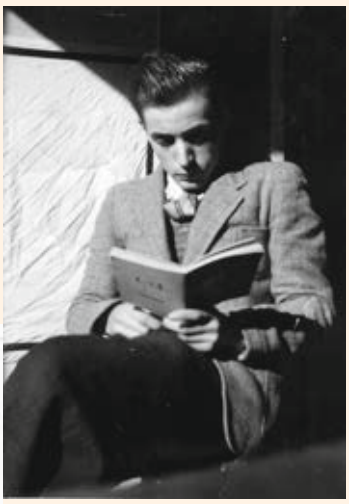

Jean Pellet jeune, déjà plongé dans les livres, photo archives privées.

Florac fin 57 chez M. le sous-préfet Corbillé. Une association pour le P.N. des Cévennes est fondée. Les tendances y tireront à hue et à dia. Mais ce sera richesse. Bieau très forestier. Surtout forestier. Richard très « retour aux sources ». Retrouvailles avec l'Âge d'or. L'intéressé tiraillé, mais enrichi… Une tendance surtout Vans-Génolhac (les amis des sources… groupe informel sans statuts déposés entre en bloc dans l'association Bieau) créera une revue pour le P.N. des Cévennes : Font Vive. En fait l'association (président inclus) y a écrit. Fin 1960. Un des paroxysmes des tiraillements sylvo… culturels aboutit à un schisme tel qu'une association Font Vive emportant la revue dans ses bagages se créera une (statuts hiver 61) : « Association pour l'étude de l'aménagement humain des hauts pays cévenols » dans l'esprit de la loi sur les parcs nationaux français (la loi était promulguée). Le président Bieau ressentit le schisme, mais une bonne part du bureau de l'A.F.V. resta dans celui de l'association Bieau … et ça n'alla pas trop mal.
Pratiquant au Pont-de-Montvert jusqu'en 1965, J.P. rencontre Émile Servière qui fut un grand ami.

Font Vive subit une nouvelle crise dans les années 65 à 69. Une tendance encore, prend une place croissante. Elle s'enracine dans le militantisme syndical (où l'incarne Roland Calcat). Pierre Richard et lui s'aiment en mal aimés et deux cultures se heurtent. Le pragmatisme de l'un. La quête du Graal de l'autre, un grand désir commun tente, et réussit parfois la synthèse. Guy Madiot (fondateur et longtemps président de Cotravaux). Éternel pèlerin de chantier de jeunes, de la découverte de talents, de la rencontre interrégionale d'équipes du « genre Font-Vive », travaillant dans les Alpes, la Bretagne etc. (analogie avec CETA… Jean-François Breton).
1962 – 1965, Font Vive aura une part importante de ses séries à promouvoir les « chantiers d'études » et les chantiers de travail volontaire de jeunes… (Voir Concoules, Sénéchas).
Pierre Richard est atteint d'une maladie très longue et très douloureuse. Les mésententes de l'A.F.V. se superposent à ce calvaire. Malgré des heurts très pénibles la paix se fera et Pierre Richard nous pardonnera les chagrins causés.

68… L'AFV emploie des permanents pro parte recrutés chez les objecteurs de conscience. La crise du Quartier latin est répliquée en psychodrame à Génolhac (siège social et lieux des travaux). Tiraillement avec le milieu local. Odeur de subversion pour les cabinets ministériels. Chute des subventions. Font Vive apure ses comptes, paie des dettes, recouvre des créances et entame une sieste réparative.
En 1953, une amie de toujours Françoise Aldebert présentait l'un à l'autre son mari Jean-François Breton et l'intéressé. Caractères très contrastés. Atomes crochus immédiats. Tout ce que l'intéressé fit et vécut entre 54 et 74 fut suivi de très près par cet ami annuellement retrouvé à Génolhac en un ostal familier, puis dans les rancarèdes de Lozère où les deux familles ensemble acquéraient 2 vastes « hermas » contigus, captaient les eaux, viabilisaient et créaient 2 maisons qui résument tout, Combebelle et La Fajole, près des Bouzèdes, au-dessus de Génolhac.
Jean-François Breton fut le modérateur qui permettait à JP une incessante relativisation des choses… Les suggestions renouvelées de chercher du côté du possible. Jean Pellet à la position toujours en balance dans les associations où il militait, trouva le plus souvent grâce à JFB des voies d'efficacité. C'était déjà le commandeur qui trouvait le fil…
Et lorsque vers 73 – 74, l'intéressé très désireux de mettre en route quelque « bureau de la tradition écrite » dont il voulait la création, mais n'en trouvait pas le biais pratique… C'est sur les conseils et avec la participation au [sic] combien courageuse et astreignante de JFB que cet objectif fut matérialisé par la fondation de LCC… Un soir à Génolhac au sein d'une petite équipe fondatrice, où était entre autres Roger Cuche, qui lui, avait appris à JP à travailler, perdait sa femme le lendemain. A présent mort à 82 ans il y a deux mois.

Notes d'Olivier Poujol

Jean Chaptal. Titulaire de la chaire de pédiatrie à la faculté de médecine de Montpellier. A enseigné la pédiatrie à des générations d'étudiants dont le docteur Pellet.
Jean Goguel (1908 – 1987), géologue et géophysicien. Affecté à sa sortie de l'école des mines 1931 au service de la carte géologique de la France, il en devint le directeur adjoint en 1940, puis le directeur en 1953. À la fusion du service de la carte géologique avec le BRGM en 1968, il est nommé vice-président du BRGM, chargé de l'inspection générale de la carte géologique. Il est le frère de François Goguel, professeur à l'institut d'études politiques de Paris, secrétaire général du Sénat, et d'Élisabeth Labrousse, philosophe et historienne.
Roger Cuche (1903 – 1985). Maître Roger Cuche, notaire à Saint-Mamert-du-Gard, a consacré son temps à l'exploitation des minutiers notariaux entre Alès, Florac et Villefort, constituant un véritable trésor de données sur des familles cévenoles entre les quinzième et dix-huitième siècles. Décédé des suites d'un accident de voiture le 29 juillet 1985. Avait épousé Hélène Auguier (1909 – 1974). Jean Pellet reconnaissait en lui l'aîné chaleureux

et très attachant qui depuis 1947 lui avait appris à travailler » (L.C.C. numéro 64, septembre – octobre 1985).

Émile Servière. Ingénieur des Ponts et Chaussées, originaire du Pont-de-Montvert (famille du Conventionnel Servière étudié en 1955 par Roger Cuche). Il y prit sa retraite. Décédé en 1965. A laissé dans ses papiers de nombreuses notes concernant l'histoire du Pont-de-Montvert. A publié : La commanderie de Gap-Françès (Bulletin de la société de la Lozère, 1964) et Seigneuries cévenoles (avec Albin Pantel, Bulletin de la société de la Lozère 1966). La majeure partie des archives d'Émile Servière (travaux généalogiques et historiques) est conservée à la mairie de Pont-de-Montvert. Le fonds Servière est un legs de Madame Servière.

In memoriam de Robert Poujol pour Jean-François Breton (novembre 1985)

Jean-François Breton

– né le 20 juillet 1922 à Mas-Grenier (Tarn-et-Garonne) de Maurice Breton, inspecteur général de l'administration et de Geneviève Estanove. Cévenol (de Générargues) par son père et nîmois et toulousain par sa mère.

– Marié en 1953 avec Françoise Aldebert, originaire de Génolhac. Père de trois enfants, Nicolas, Bernard et Véronique. Atteint d'une grave maladie début 1985, il est mort à Montpellier le 24 août 1985 et a été inhumé à Génolhac.

Il mena une vie très active de leader reconnu du monde agricole. En restant éloigné de tout engagement partisan, il s'était imposé par sa compétence, la clarté et la profondeur de ses vues, et sa rigueur intellectuelle et morale.

La première épreuve qu'il avait traversée avait été celle de la résistance et de la guerre. Engagé dans la brigade Alsace-Lorraine, son attitude courageuse pendant la campagne d'Alsace lui avait valu la croix de guerre.

Ingénieur agronome de l'Institut agronomique de Paris, il s'était rapidement passionné pour les problèmes d'organisation en agriculture. Sa vision d'une profession agricole modernisée l'avait désigné à l'attention des ministres de l'Agriculture successifs et des responsables du syndicalisme agricole. Les neuf années passées à la tête de la SOPEXA lui avaient permis de faire de très nombreux voyages dans les cinq continents. Sa dernière responsabilité fut de diriger, pendant six ans, l'École nationale supérieure agronomique de Montpellier où il est mort à la tâche. La présence à ses obsèques et au temple de la rue Brueys de Monsieur Henri Nallet ministre de l'Agriculture, dit suffisamment en

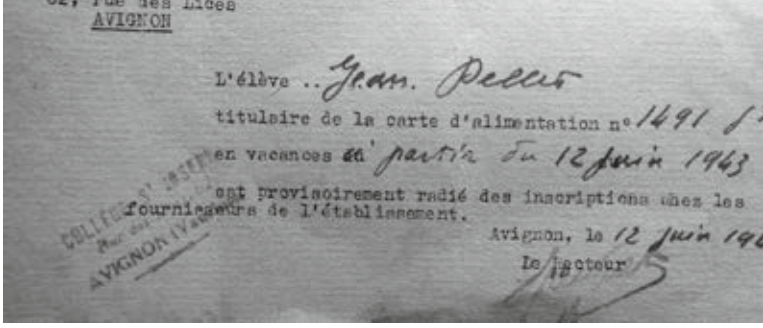
AVIGNON

L'élève .. Jean. Pellet

titulaire de la carte d'alimentation n° 1491

en vacances ~~et~~ partis du 12 juin 1943

est provisoirement radié des inscriptions chez les fournisseurs de l'établissement.

Avignon, le 12 juin 194

Le Recteur

Jean Pellet pendant la guerre, élève à Avignon, archives privées.

quelle estime il était tenu par les pouvoirs publics et par l'ensemble des professionnels, des élus et des administrations. Il avait été promu récemment officier de la Légion d'honneur.

À côté de l'homme public, ses proches et ses amis connaissent un homme plutôt secret, très attaché à des valeurs spirituelles et culturelles qui lui tenaient particulièrement à cœur. Très fidèle en amitié, il ne reniait aucun des liens qu'il avait contractés dans le scoutisme unioniste, dans la vie agricole et dans ce pays cévenol qu'il aimait particulièrement. Il a exercé toute sa vie une influence directe sur un certain nombre d'hommes qui ont découvert, après sa mort, la gravité de sa disparition.

Il avait fait son entrée, il y a une quinzaine d'années dans le monde des historiens, en écrivant l'histoire de Mas-Grenier son bourg natal, qui avait été une des places fortes concédées aux protestants par l'édit de Nantes. Depuis cette époque, il avait activement fréquenté la bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français. Il y a quelques années il avait été nommé membre du comité de la société, où il avait rendu de grands services notamment dans le domaine des équipements.

1975, Jean-François Breton avait créé avec mon ami de Génolhac, le docteur Jean Pellet, une revue intitulée « le Lien des Chercheurs Cévenols » qui avait pour objectif de faciliter le travail de tous ceux qui effectuent des recherches historiques sur les Cévennes.

Pour Jean-François Breton le passé était indissociable du présent. Il soutenait toute initiative pouvant contribuer au développement des Cévennes dans les domaines coopératifs, touristiques ou de la sauvegarde de la nature. Il a appartenu plusieurs années au conseil d'administration du Parc national des Cévennes, où ses interventions étaient appréciées pour leur solidité et leur pertinence.

Agé de 63 ans, et en pleine forme physique avant d'être subitement atteint d'un mal inexorable, Jean-François Breton était débordant de projets de toutes sortes. Sa disparition n'en est que plus cruelle pour sa femme et ses enfants. Puissent ses amis se souvenir toujours du grand monsieur qui vient de mourir. Et la meilleure marque de notre fidélité n'est-elle pas de continuer à marcher sur ses traces ?

Villefort, ville protestante (1562-1663)

par Marie-Lucy Dumas

Villefort gouvernée par les protestants, une élite protestante, pendant presque un siècle, est un sujet méconnu. Il fait partie des traditions de dire que la ville a toujours été catholique, toujours raïole (raiòla), fidèle au roi, comme on l'entend ici, et qu'elle n'a jamais connu le sort de sa rivale, Génolhac. Or, les délibérations consulaires (27 novembre 1788), elles-mêmes donnent une interprétation différente du mot « raïol »:

« *Villefort est la clef des Cévennes, elle s'est distinguée par sa fidélité et son attachement à la couronne, surtout en 1632, où elle refusa de prendre le parti des rebelles, ce qui confirma au pays le glorieux titre de royaliste* [1]». Les villes tenues par les huguenots dans les Cévennes ont tenu ainsi à marquer leur fidélité au roi, lors de la révolte de Gaston d'Orléans et de Henri de Montmorency. Un autre document, celui de Balthazar de Draguignan, capucin de Provence, rapporte sa mission de conversion dans les Cévennes, à partir de 1624 à Villefort :

« *Ce lieu et tout le voisinage étaient entièrement hérétiques et ils ont été entièrement convertis. Cela a été la plus fructueuse des missions, car les conversions s'y peuvent compter non en personnes, mais par les paroisses ramenées au bercail, comme Concoules, Ponteils, Malons, Vielvic, Aujac et d'autres*[2]. »

Les délibérations de la ville de Mende et des États du Gévaudan font état d'une ville gouvernée par des huguenots entreprenants jusqu'à 1590 au moins, dont les États et l'évêque de Mende voudront combattre la suprématie par diverses tentatives militaires.

Quelques dates jalonnent l'histoire de cette population majoritairement protestante dans les années 1562-1592, dont les « religionnaires » sous le coup des conversions, deviennent minoritaires, jusqu'à la disparition quasi totale de la « religion prétendue réformée » (R.P.R.) en 1663.

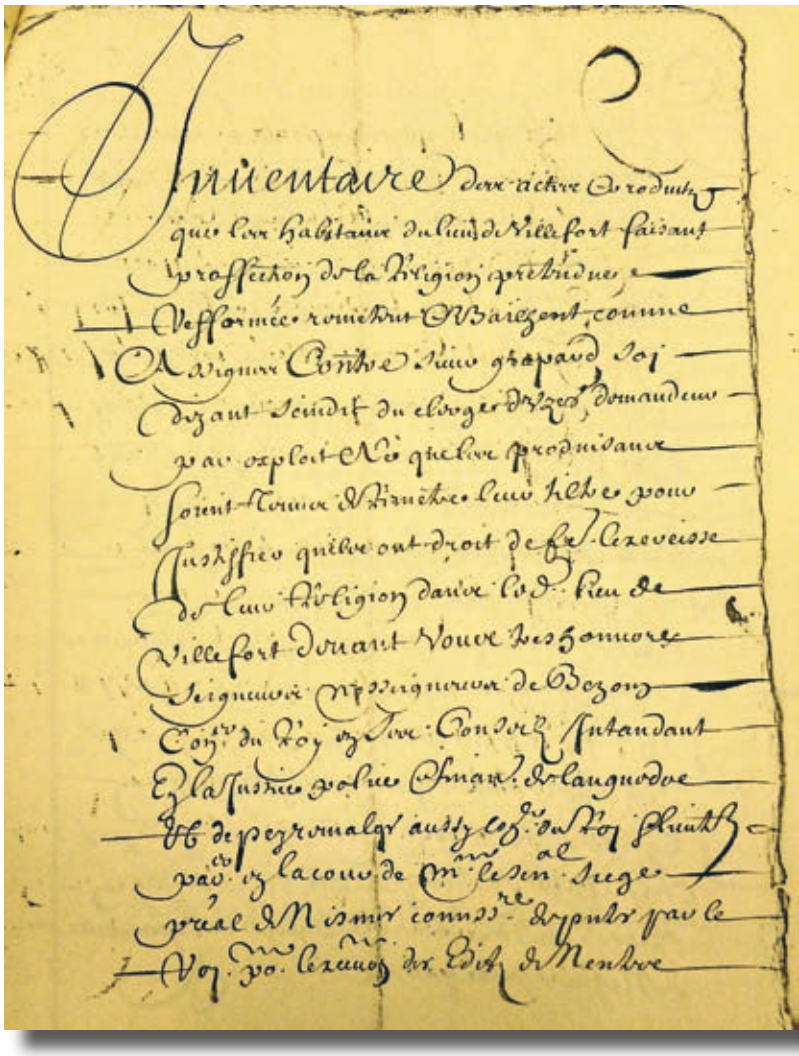

1562 : premières mentions de protestants : la famille Rochier[3].

1562, août-novembre : la ville résiste au siège de Blacons lieutenant de Claude de Polignac ; l'église est fermée, ses ornements et joyaux mis en vente.

1563 : acte d'achat de la parcelle du cimetière.

1566-1570 env. : la ville est protestante, dirigée militairement par Jacques Hérail, « le bâtard de Brésis ». Jacques Ysard de Coursoulles, coseigneur est réformé.

1567, avril : siège de la ville par Boisverdun envoyé par les États du Gévaudan, secourue par les habitants de la région, Boisverdun est mis en déroute.

1568-1590 : *modus vivendi* : la ville est dirigée

1 Il s'agit de la révolte de Gaston d'Orléans, de Henri II duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc et du comte Beauvoir du Roure contre Louis XIII.

2 « Missions catholiques dans les Cévennes, après les campagnes royales de 1622 et 1629 », *Bulletin du comité de l'art chrétien*, 1895, consultable sur Gallica BnF.

3 Fonds de Roche, 228-229, centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes.

par les protestants loyaux au roi qui obtiennent une garnison huguenote, noble Claude d'Yzard, seigneur de Veyrac est gouverneur.

1568 à 1618 : registres protestants, avec des lacunes entre 1573 et 1577, 1579 à 1583, 1584 à 1613.[4]

1588 : des offices protestants ont lieu devant la maison de Louis Paulet qui fait face à l'église.

1602 : rédaction du compoix, la ville est en plein essor.

1622 : première mission de conversion des capucins.

1629 : siège de Villefort par Montbrun Saint-André, lieutenant de Rohan, les seigneurs huguenots défendent la ville ; construction de l'église des pénitents noirs, mission permanente de conversion.

1663 : destruction du temple, « *ayant constaté qu'il n'existait plus de réformés* »[5].

1665 : il ne reste plus officiellement que 9 protestants pour 1 171 catholiques (Gachon, *Préliminaires de la révocation*, p XXXVI, op. cité).

1562, une ville forte au carrefour de deux grandes voies

Villefort se situe à la croisée de deux voies importantes : le chemin de Regordane qui va du Puy à Saint-Gilles[6] et la voie dite royale qui mène d'Aubenas par Les Vans à Mende.

En 1562, cette place-forte voit passer sous ses murs, des troupes du Vivarais venues renforcer les forces du parti protestant qui se sont emparées de Mende. La communauté vote une délibération, en mai, pour « mettre en défense » les fortifications de la ville et détourner le flot de ces troupes par les faubourgs (la Bourgade et le Petit Faubourg), par un accord passé entre le consul Decavata et ceux de « *la compagnie de l'église des Vans* ». Il est possible que cet accord se soit accompagné d'un don de provisions pour « les allants et revenants » de Mende, afin d'éviter le pillage.

Par crainte justement de celui-ci, les « *joyaux et accoutrements* » de l'église paroissiale (vases sacrés et habits sacerdotaux) ont été confiés à Antoine Michel dit Deprate, qui les garde dans sa maison. Les bourgeois de Villefort avaient eu raison de cacher les trésors de l'église car dans diverses villes gouvernées par les huguenots, ces objets de culte considérés comme idolâtres, sont brisés ou volés[7].

Le 29 juillet 1562, la communauté refuse de livrer à François de Beaumont, baron des Adrets qui tenait Pont-Saint- Esprit « *huit cent cinquante-six pains du poids d'une livre, seize barrals trois quarterons de vin, deux livres et une quartière et une once de lard, treize moutons et trois quarts pour être portés incontinent à Pont-Saint-Esprit pour l'avitaillement du seigneur des Adrets* »[8] … convaincue qu'elle est, que ce mandement n'émane point du roi ni du duc de Joyeuse (chef des forces catholiques) ; les conseillers refusent d'imposer la ville. La voix discordante de Jean Geymar propose de payer pour « *éviter d'être molestés considérant la menace de les ruiner en corps et bien si les dites vivres ne sont pas payées* », mais il est le seul à penser ainsi. Et il n'y a pas de représailles des troupes du baron des Adrets contre Villefort.

Le 4 août 1562, Pierre de Mirabel de Forest, seigneur de Blacons, lieutenant du baron des Adrets s'empare des faubourgs du Puy et jusqu'au 10 août, détruit et pille églises, couvents et demeures de l'évêque du Puy. Avec Claude dit Armand de Polignac, fils déshérité du vicomte de Polignac, ils empruntent la Regordane pour descendre vers le sud. Ils ne mettent pas le siège devant Villefort dont les murailles de 6 mètres de haut et le fossé de 4 mètres de profondeur devaient être un obstacle trop important pour une bande de pillards de 3 à 400 hommes, mais ils conquièrent rapidement Génolhac dont les murailles n'ont pas été entretenues, où le nombre de protestants est beaucoup plus élevé et la conversion d'ecclésiastiques avérée [9].

Très alarmés par cette situation, le 2 septembre

4 À consulter sur le site des archives départementales de Lozère, état civil protestant de Villefort. Registres paroissiaux protestants, arch. dep. Lozère, 4 E 198/29, 198/30, 198/31, 198/32.

5 Commission pour l'édit de Nantes dans le Bas-Languedoc, 1663, rôle des lieux condamnés par forclusion dans lequel l'exercice de la R .P.R. cesse déjà et les temples fermés et doivent être démolis, Gachon, Paul (1854-1929). *Quelques préliminaires de la révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc (1661-1685)*. 1899.

6 À proprement parler, le terme de Regordane ne s'applique qu'à la partie de « la route des Français » qui va de Luc à Alès. Le terme de Regordane se retrouve dans les confronts du compoix de Villefort de 1602 sous la forme : « chemin de Regordane ».

7 Théodore de Bèze, d'ailleurs, dans une lettre aux églises de France en mars 1562, ordonne expressément à ses frères l'arrêt de cet iconoclasme.

8 *Bull.soc. Agric. Lozère,* 1865, p. 149, recopié par le notaire Benoit.

9 Trois Dominicains du couvent sur cinq, se défroquent et encaissent les revenus du couvent jusqu'en 1629.

1562, les consuls de la ville, Jean Decavata, *Louis Paulet* et tout le conseil politique s'assemblent avec noble *Jacques d'Yzard de Coursoulles* coseigneur de Villefort, Antoine Michel, Guillaume Reboul, *Jean Tabusse*, *Maurice Celas* praticien, *Jean Martin*, tailleur, *Jean Chabassut*, Jean Cavalier, *Pierre Gastal* jeune, *Jean Rossel dit Veyrac*, *Messire Antoine Blanc*, Jean Aurus, *Jean Brujas*, *Hector Decavata*, *André Rochette*, marchand, Messire Estienne Rochette prêtre, *Maître Jean Baldit* vieux, Estienne Domergue, cordonnier, *Jean Geymar*, *Messire Estienne Blanc*, *Antoine Chambon*, Messire Jean de Combeluzier notaire royal, André Reboul, *Vidal Vidal*, Jean Guilhem et *Jean Chambon*, tous les notables, marchands, maréchal, fargiers, blanchiers, bastiers et cordonniers de Villefort. (En italique : les réformés, retrouvés dans les registres paroissiaux).

Le but de cette assemblée politique composée de catholiques et de protestants est de donner avis pour empêcher « *quelques uns de vouloir entrer dans la ville* », c'est-à-dire les protestants de Génolhac, (que le conseil appelle « *l'église de Génolhac* ») assistés des troupes de Blacons, pour s'en emparer et y faire garnison. Le pillage des troupes est toujours une catastrophe pour la population. Le conseil décide d'envoyer une délégation à Génolhac pour « *remontrer à ceux de ladite église qu'ils sont en bonne paix et tranquillité les uns entre les autres à Villefort et qu'ils veulent toujours y vivre et tenir cet accord* ». Huguenots et catholiques vivent donc en harmonie à Villefort, comme cela se passe dans d'autres villages de la vallée de la Cèze où de fortes minorités catholiques subsistent. Les deux consuls (Decavata catholique, Paulet réformé) tiennent à faire connaître cette entente paisible à ceux de Génolhac afin qu'ils n'y trouvent pas prétexte à susciter des troubles à Villefort. Les deux consuls seront envoyés en délégation à Génolhac avec l'avis du conseil.

L'autre objet de la réunion ce sont les « *joyaux et accoutrements* » de l'église qu'Antoine Michel ne veut plus garder car « *on menace de lui voler sa maison ensemble les joyaux* ». Le conseil décide donc « *vu le danger qui se présente du volement des dits Joyaulx que les dits joyaulx fussent vendus et l'argent provenant diceux mis entre les main d'un dépositaire suffisant et capable pour être gardé jusqu'à ce que le Roi ou un de ses lieutenants sera ordonné à qui le dit argent doive être distribué et baillé* ». Il n'y a donc point à Villefort, à cette date de « gens d'armes » susceptibles de garder le trésor de l'église catholique, que les bourgeois préfèrent vendre. On soupçonne donc la fermeture de l'église, son activité nulle et son desservant, à la portion congrue du prieuré de Prévenchères, envolé.

Étienne Blanc, frère d'Antoine Blanc, marchand muletier (les deux réformés), est chargé de cette vente, accompagné d'un autre homme, mais il déclare qu'il ne sera pas tenu pour responsable si les joyaux lui sont volés en chemin. Cette restriction montre s'il en est besoin l'insécurité des chemins. Qu'ont-ils fait de l'argent ? Aucune indication n'est donnée à cet égard.

Enfin, le consul Louis Paulet annonce à cette réunion qu'il doit s'absenter pour ses affaires pendant trois jours et qu'il remet les clefs de la ville à son beau-frère Antoine Michel, le même qui gardait les trésors de l'église. L'autre consul Decavata (catholique) en semble fort mécontent et « *proteste contre ledit Paulet de tous les dangers qui y pourraient échoir pour son absence et de s'en prendre à lui en temps et lieu* », Decavata craint encore une intervention militaire des Génolhacois que seul le consul Paulet aurait été à même d'empêcher, en discutant avec ses coreligionnaires protestants.

La délégation des consuls n'a finalement pas lieu car le vicomte Armand de Polignac à la poursuite de son fils, le déloge de Génolhac. Chassés, les restes de l'armée de Blacons descendent la Regordane, pillent et saccagent L'Apostoli (Chamborigaud) au passage, en regagnant la route des Crêtes qui les mène par Saint-Maurice-de-Ventalon rejoindre les forces de François d'Airebaudouse, baron d'Anduze, qui montent sur Mende.

À l'issue de ces deux prises, le village de Génolhac montre les ruines du couvent des Dominicains et du presbytère. L'église Saint-Pierre a brûlé. Villefort s'en tire bien, avec seulement une partie des maisons de la Bourgade brûlées.

1563 : le cimetière protestant

Jean Decavata est aussi notaire. C'est lui qui note le 22 janvier l'acte de vente d'une pièce de terre au terroir des Calquières de 11 cannes (22 m env.) sur 12 cannes (24 m env.) pour servir de cimetière (528 m^2), avec la clause expresse que « *si le roy pourra donner la même liberté aux fidèles s'enterrer aux lieux accoutumés,* [les acheteurs] *seront tenus rendre aux Tabusse et aux siens la pièce de terre* ». Les acheteurs sont les deux responsables du culte réformé à Villefort, Jean Baldit et Messire de Balmeorcière, notaire royal, au nom « des fidèles

de la religion prétendue réformée ». La pièce coûte 5 livres, Jean Tabusse est cordonnier et catholique [10].

Le terroir des Calquières est celui des tanneurs, au bas de la Bourgade. La pièce de terre se situe, selon les confronts, près de l'enclos de la ville, à côté de la demeure de Jean Tabusse, coincé derrière la « venne » (le valat) et « *le chemin allant de Villefort au Chamchière* ». Il reste à vérifier que cela soit le lieu du temple et du cimetière. Cela signifierait que le temple non construit à cette date[11] aurait pu l'être entre 1563 et 1569, ce qui en ferait le plus vieil édifice protestant du nord du diocèse d'Uzès.

Traditionnellement, on situe le temple dans la Bourgade. Détruit en 1663, si c'est le bon emplacement, le cimetière a été « catholicisé » par un autel dévoué à la Vierge Marie, au fond d'un jardinet. Les murs détruits à ras, comme il était coutume, ont laissé place à une maison de notable qui vit naître Odilon Barrot, puis l'ensemble a été transformé en école des Sœurs et enfin, de nos jours, en logements sociaux.

1565 : concurrence entre Villefort et Génolhac pour le marché

Peu de temps après le passage de la plus grande partie des Génolhacois au protestantisme, les coseigneurs de Villefort, le vicomte de Polignac et Jacques Ysard de Coursoulles en 1565, protestent et portent plainte contre l'établissement d'un marché le mercredi à Génolhac. Pour eux, ce marché était un très mauvais exemple car « *affranchi et quite de tous droits qu'on pourrait prétendre sur les grains, denrées et bestiaux et autres marchandises qu'on pourrait achepter* »[12]. C'est une décision illégale car « *établi sans l'autorité ni la permission de sa majesté* » à qui ils dénoncent « *les principaux habitants qui font profession de la religion prétendue réformée y tiennent un ministre sans la permission du Roi* ». Les Polignac restés catholiques, conservent une vive rancœur contre Génolhac[13].

On sent bien que la dénonciation de coreligionnaires par Ysard (un converti) importe moins que les profits que le marché de Villefort risquait de perdre ! Car ces deux coseigneurs prennent leurs leudes sur le marché de Villefort. Pour mettre de leur côté les marchands de leur ville, ils insistent sur la concurrence que cela va créer, Génolhac étant à « *2 petites lieues de Villefort* » et à « *3 de Pont-de-Montvert* ». Ils portent donc plainte au sénéchal de Nîmes. Antoine de Leyris sieur de la Condamine défend le dossier pour la communauté de Génolhac, bien que catholique, ce qui semble beaucoup étonner les coseigneurs qui obtiennent gain de cause, Génolhac n'obtiendra son marché hebdomadaire qu'à partir du XVIIIe siècle.

1567-1569 : Villefort place forte convoitée

Le 17 mars 1567, le baron de Cénaret envoie l'ordre à ceux qui « occupent » Villefort de bien vouloir rendre la place gouvernée par le « bâtard de Brisis », Jacques Hérail, demeurant à Montselgues (Ponteils). Entre temps, le château de Mirandol[14] est tenu par un «séditieux» appelé La Gielle contre lequel s'insurge le lieutenant de Boisverdun qui obtient son départ moyennant finances. Il occupe le château et demande des vivres qui lui sont fournies de force par les paroissiens de Chasseradès : 20 sétiers de seigle (1 350 kg environ), 20 charges de vin de 5 sétiers la charge (3 200 litres de vin environ), 20 moutons, huit quintaux de lard ou pourceau salé, 20 livres pour acheter de la viande bovine, et un quintal de chandelles (mesure de Mende). Ces vivres permettraient de nourrir théoriquement 10 hommes pendant 4 mois. Les paroissiens de Luc fourniront la deuxième partie des vivres.

Au mois d'avril, Boisverdun quitte Mirandol récupéré pour se retourner contre Villefort où il a «*sommé par deux fois le bastard de Brézis qui y commandait de remettre la ville et les officiers et les consuls dans l'obéissance du roi*». Il promet de faire «bonne guerre» s'ils se rendent. «*Ce qu'ils auraient refusé faire disant qu'ils voulaient plutôt mourir la dedans*».

Donc siège : attaquer à coups d'arquebuses à croc contre les gabions[15] de cette ville, environner la ville de tous côtés, effrayer les habitants par «*tous efforts et actes de guerre possibles*». Malchance pour Boisverdun car «*de tous cotés, des Cévennes et d'ailleurs seraient survenus grands secours aux*

10 Arch. dép. Lozère, 3 E 1126.

11 Il reste à dépouiller systématiquement les nombreux registres notariés de l'époque, peut-être pour trouver un prix fait ou la vente des pierres du temple en 1663.

12 Copié par l'abbé Nicolas sur les copies du notaire Benoit des registres du notaire Lavie, Arch. dép. Gard, 1 F 25.

13 Son fils Gaspard vend sa coseigneurie de Génolhac au marquis de Portes en 1606 contre 12 000 livres.

14 Il appartient au seigneur de Naves lui aussi passé à la Réforme.

15 Grand panier cylindrique rempli de terre pour mettre à couvert les soldats et les sapeurs.

ennemis», à pied, à cheval, en plus grand nombre, bien qu'il ait essayé de leur couper la route. Boisverdun s'enfuit à Bayard ; acculé contre le pont, il profite de la nuit pour faire reculer les ennemis, puis se réfugier à La Garde Guérin, en repartir le lendemain pour Mirandol où il s'enferme. Il ne fait aucun doute que les Génolhacois, Concoulais et Ponteillais accoururent à l'appel du tocsin alarmant les vallées, à la rescousse des Villefortais.

Après la débandade honteuse de Boisverdun, Villefort reste en possession des armées réformées. Le duc de Joyeuse en novembre 1568, enjoint de faire saisir à nouveau cette place. Il envoie un message aux consuls (protestants) leur promettant de les maintenir à leur poste s'ils rendent la ville, sinon «*de la contraindre par la force et main militaire*» et de considérer ses habitants comme des «*ennemis du roi*». Si Villefort est prise par la force, les habitants seront tués ou chassés et leurs biens confisqués. C'est la première fois que cette menace est brandie, ce que les consuls ne peuvent ignorer. Le duc de Joyeuse propose alors une solution : accepter de prêter serment au roi et de tenir «les soldats doucement». Villefort pourrait être une ville gérée par les Réformés fidèles au Roi, sans participer aux menées des forces armées huguenotes.

Mais les circonvoisins se plaignent, tels ceux de Planchamp et de Chazornes qui subissent «*des invasions, pilleries et massacres que journellement les ennemys du roy qui occupent Villefort et autres commettent*». Charles de Molette est sommé de venir à son château de Planchamp pour défendre et «*contraindre les habitants du lieux et autour de venir faire guet en son château ; se rassembler au son du tocsin ou autres alarmes et courir sus aux ennemys assemblés*» et de les défaire. Quatre arquebusiers à pied y sont logés en permanence.

La garnison protestante de Villefort, 1569-1590

Dans le recueil des Documents sur les guerres de religion en Gévaudan, Villefort est cité à maintes reprises[16] comme une ville à « réduire ». En 1587, M. d'Albignac, commandant au château de Mirandol est chargé de s'opposer aux courses des huguenots de Villefort commandés par M. de Veyrac (25 août 1587). Veyrac ou Veyrat (Claude Ysard, fils du coseigneur), y entretient 50 gens d'armes et pour cela ordonne de « *grandes et insupportables impositions* ». Cette armée huguenote fait partie des forces armées autorisées par le gouverneur du Languedoc M. de Montmorency, pour défendre les villes protestantes menacées par la Ligue catholique. Dans la liste, il y a Génolhac, Chamborigaud et Pont-de-Montvert dont les habitants financent des garnisons protestantes par une imposition supplémentaire ajoutée à la taille[17] ; sont imposés ainsi, dans la partie nord du diocèse d'Uzès, en juillet 1574 :

Pourcharesse : 43 livres 10 sols 6 deniers
Génolhac : 70 livres 19 sols 10 deniers
Concoules : 51 livres 6 sols 8 deniers
Chausses et Chamborigaud : 6 livres 6 sols
Malons : 25 livres 3 sols 10 deniers
St-André-Capcèze : 40 livres 7 sols 8 deniers
Ponteils : 24 livres 6 deniers
mais pas de mention de Villefort !

Cette situation est insupportable à l'évêque de Mende et aux États du Gévaudan qui accusent Veyrac de se livrer à des « *ravages, pilleries et rançonnements qu'il fait ordinairement et lesdits de la religion nouvelle sous son commandement* ». D'Albignac est chargé de s'opposer à cette engeance, avec 20 soldats à cheval ayant cuirasses et 20 arquebusiers à pied « *pour tenir bandés les passages audit Veyrac* ». Le barrage des routes a l'air tout à fait inefficace, puisque renouvelé à plusieurs reprises. Durant ces escarmouches, Baptiste Ysard de Coursoulles, un autre fils du coseigneur de Villefort, est tué en 1588.

Les documents mentionnent aussi trois chefs de guerre, le « capitaine Rouge » lieutenant de Veyrac, le Chambonnet (Sarrazin de Ponteils) et le capitaine Garnier de Pont-de-Montvert[18] qui agissent de concert pour « piller et rançonner». Villefort est catalogué comme la place-forte des « ennemis du roi ». En septembre 1587, Jean Palet d'Ispagnac reçoit 25 sous pour avertir les États du Gévaudan « *que les voleurs ennemis de sa majesté étaient assemblés en grand nombre à Villefort et autres lieux des Cévennes pour entreprendre et exécuter leur mauvais dessein sur cette ville de Mende* »[19]. Les Ligueurs enragent de voir « la clef des Cévennes » tenue par les réformés, leur barrant la route vers le Vivarais et le diocèse d'Uzès.

Le conseil politique de la ville de Mende supplie le duc de Montmorency « *d'interdire et suspendre le port des armes* » dans ce pays, pour six mois. Mal-

16 *Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, tome III, 1887. « Documents historiques et inédits sur les guerres de religion en Gévaudan ».

17 Arch. dép. Gard, C 1919

18 *Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, tome III, 1887, p. 403.

19 Idem, p. 331.

gré la trêve de 1590, le sieur Veyrac reste la bête noire de l'évêque de Mende, car il n'a « *cessé de contrevenir à la trêve* » et qu'il détient « *un pauvre maréchal* (ferrant) *de Salgues, prisonnier à Villefort* ».

Un autre Veyrac, d'origine génolhacoise, Maurice est considéré comme le chef du consistoire de Villefort, en 1577, puis comme gouverneur de la ville ; sa fille est marraine de la fille de Jean Pellet dit capitaine Bayard. Il y a souvent confusion entre les deux Veyrac.

La période entre l'édit de Nantes (1595) et les guerres de Rohan (1624-1629) rétablit le calme dans la région. Les deux consuls en poste sont mixtes, conformément à l'édit : un catholique, un protestant. Le compoix de 1602 révèle que l'enclos de la ville est très largement peuplé par les réformés ainsi que le faubourg de La Bourgade où demeurent les artisans. Toutefois les hameaux autour de Villefort sont restés majoritairement catholiques : Le Pouget, Bayard et Castanet. Cette géographie des religions peut indiquer que les réformés de Villefort souhaitaient en faire une place-forte officielle, en vain, car son nom n'est pas inscrit dans la liste des places fortes retenues par l'édit de Nantes, au contraire de sa rivale Génolhac. De plus, le regroupement des réformés en ville, dans une enceinte, souligne le sentiment d'insécurité d'une communauté religieuse menacée par un entourage catholique au nord, après les guerres féroces de la Ligue dans ce secteur.

Ce n'est qu'avec l'édit de Nantes que le curé retrouve son office et son église.

La gestion consulaire de la ville 1562-1663

Dirigée par les consuls mixtes dès le début de l'expansion de la réforme, la ville connaît une gestion mono-religieuse sous les chefs de guerre protestants jusqu'à l'édit de Nantes, puis à nouveau bi-religieuse jusqu'à une date encore inconnue. Les archives consulaires conservées ne débutent que le 8 mai 1693.

Deux faits nous renseignent sur le développement de la ville au cours du XVIe siècle : le nombre de notaires et le compoix.

Les notaires sont en nombre : 13, sans compter les « praticiens » de justice. Guillaume Decavata, Malarce, Jacques Paulet, Vitalis, de Balmeorcière, Maurice Célas, Jean Célas, Jean Baldit (La Bourgade), Jean Garnier, Jean Rochier, Pierre Mazoyer (La Bourgade) , Philippe Rouchon (Les Aydons) et Antoine Teissier (St-André-Capcèze). Tous ces hommes ont été huguenots, sauf Teissier[20], et possèdent pour Célas, Paulet et Garnier les plus belles maisons de l'enclos de Villefort. Leur zone de chalandise s'étend sur les paroisses d'Altier, de Prevenchères, de Saint-André-Capcèze et de Ponteils.

On repère dans leurs actes de très nombreux muletiers : Etienne Felmis et Jean Daudé de Villefort, Antoine Magnien de Bayard, Jean Mathieu de Lasupal ; Jean Gamot et Pierre Blanc de Rabeyrals, Jean Golabert du Bleymard ; de la paroisse de Ponteils : Jean Chabert de Montselgues, Antoine Thomas de Bournavettes, Jean Mourret des Bouschets, Pierre Castagnier et Jean Robert de Besses, Maurin Borne des Parrans, Etienne André de la Masseborie ; Jean Gaillard du Folcherand (paroisse de St-Victor-de-Gravières). Ces hommes sont idéalement placés sur les voies commerciales : la Regordane, la « route Les-Vans à Mende » et la Cézarenque. Ils déclarent des obligations et des quittances portant sur leurs marchandises, hélas, jamais indiquées.

Les marchands sont eux aussi nombreux : Portanier de Bayard, autre Garnier, Martin, Rochette, Chastagnier, autre Paulet, la famille Blanc, pour citer les plus riches de religion réformée.

Si les contrats de mariage ne sont pas légion dans les actes, de même que les reconnaissances féodales, en revanche les « achepts » sont nombreux : pièces de terre et maisons, mulets et châtaignes blanches changent de main.

Le premier compoix connu date de 1602. Il manque les premières pages décrivant la méthode de travail et le nom des agrimenseurs. Toutefois l'épais registre contient 261 noms de propriétaires payant la taille. Sa rédaction a attendu la pacification apportée par l'édit de Nantes, période où de nombreux compoix sont rédigés dans cette région : Saint-André-Capcèze en 1583, Pourcharesses en 1590, Prevenchères en 1596, Ponteils en 1597, les Salces en 1599 et Villefort en 1602. La paix inter-religieuse revenue, le compoix révèle l'extension de faubourgs artisanaux : celui de la Bourgade au nord, et au sud « le Petit Faubourg » ; l'accroissement de la population se fait désormais hors les murs. Le métier de blanchier (tanneur) est moins mentionné, en revanche apparaissent les métiers de la transformation du cuir : bastiers (fabricants de harnais pour mulets) et cordonniers.

20 Voir le document dans LCC 182 « On trouve de tout… chez les notaires ».

Une communauté vivante mais en manque de pasteurs 1562-1663

Comme en témoigne « *l'inventaire des actes produits par les habitants du lieu de Villefort faisant profession de la religion prétendue réfformée remettent et bailhent comme assignation contre le sieur Grapaud soy disant syndic du clergé d'Uzès…* »[21], les preuves apportées remontent à 100 ans en arrière. Cet inventaire a été effectué à la demande de l'intendant, pour vérifier s'il y a lieu de maintenir la religion réformée dans ce village. 12 preuves sont annexées à la demande : extraits des synodes de 1571, 72, 77, 1580, 81, 83, 96, des reçus des gages et des dépenses du pasteur Reboul (1593), les gages du maître d'école payés par le consistoire, les registres des baptêmes et des mariages jusqu'en 1618. D'autres preuves sont entre « les mains des habitants qui ont quitté lad religion ».

« *Partout les susdits actes se voient comme les produisants sont en possession et jouissance de l'exercice de leur religion dans ledit lieu de Villefort et aussi après les avoir portés par ledit ce qu'ils auraient fait d'autant mieux voir pour ce que tous leurs actes sont entre les mains des habitants qui ont quitté ladite religion comme ils offrent de vérifier. Et ainsi, il y a lieu de les maintenir en leur exercice et prieront Dieu pour votre santé et prospérité.* » Signé : Viala.

Les preuves sont toutefois considérées comme insuffisantes et un arrêté décide de la destruction du temple en 1663.

Une centaine d'années ? En témoigne le testament, daté de la même année, d'Antoine Rochier converti dès 1561. Claude de Montjeu son épouse lègue même 500 livres à l'église réformée de Villefort en 1569, importante somme qu'elle attribue au temple avec « un petit cimetière » où cette dame souhaite être enterrée.

L'église réformée de Villefort faisait partie du synode (puis du colloque) d'Anduze. Les Anciens du consistoire du temple y envoyaient un délégué : on note leur présence aux synodes de 1571, 1572, 1577, 1580, 1581 et 1596. Néanmoins il a toujours été difficile de pourvoir au poste de ministre du culte comme en attestent les lacunes dans les nominations et le fait que le service de la paroisse réformée de Villefort soit assuré par des pasteurs venus des Vans, de Génolhac ou de Chambori-gaud.

Les registres paroissiaux nous renseignent sur l'organisation des protestants à Villefort. Un consistoire est élu chaque année, le second dimanche de janvier[22], dont nous avons les noms de 1568 à 1571. En 1570 « *second dimanche de janvier, changement des personnes du consistoire André Boschet à la personne de Balmeorcière, Antoine Blanc par Guilhem Daujac fils, Maurice Celas diacre par Jean Delavie, Jean Rochier par Jean Brujas* »[23].

Ce consistoire se comporte en tribunal pour juger des actes d'immoralité (paillardise et ignominie) et excommunier « de la sainte cène » les fautifs :

- de paillardise : « *Jean Massabuon natif de Masseborie* (Ponteils) *a été excommunié pour avoir été atteint de pallardise* » 1569 ;
- pendant sa garde (on suppose sur les remparts ?) : « *18 décembre a fait repentance au consistoire Guilhem Pelet fils de Claude de l'ignominie*[24] *de laquelle il a été convaincu au repos de garde* » (1570) ;
- s'être marié contre l'avis du père : « *Jean Vignes fait réparation publique devant l'église de sa faute de s'être marié au dépens de son père et contre le gré* » ;
- réparation d'apostasie : « *Jean Bondurand couturier de Génolhac a fait réparation publique de son apostasie* » (1571) ;
- refus de faire catéchiser ses enfants : « *a été interdit Jean Tabusse pour le mépris de faire instruire ses enfants à la religion et aussi pour suspicion de pallardise avec sa chambrière légère de laquelle on lui interdit la cohabitation. A été excommunié de la sainte église du dimanche dix septième juin 1571. Du un août 1571 a été réconcilié led. Jean Tabusse fils de feu Pierre à l'église en la publique approbation faite en présence de toute l'église* ».

La paroisse réformée de Villefort rassemblait les protestants de la paroisse catholique de Ponteils (familles des hameaux de Montselgues, Nogeyrols, Masseborie, Rieusset et Besses) minoritaires et sans lieu de culte. D'autres fréquentaient le temple de Concoules pour lequel nous n'avons aucun renseignement. Les réformés ont été une communauté bien vivante, mais en déclin[25], à partir de l'arrivée des missions de conversions en 1624[26] : Bona-

21 Le fonds Pellet, au PNC, garde une copie de cet inventaire, malheureusement sans référence, ni date, mais qui porte sur sa première page les indications permettant de le dater.

22 Les consuls sont élus ou choisis le 1er janvier ou le premier dimanche de janvier.

23 Registre 4 E 198/29, Arch. dép. Lozère.

24 Ce mot est merveilleusement écrit ainsi : « ygnomynhye ».

25 Voir l'évolution du nombre des baptêmes dans l'Annexe.

26 Armogathe, Jean-Robert, *Missions de conversions dans*

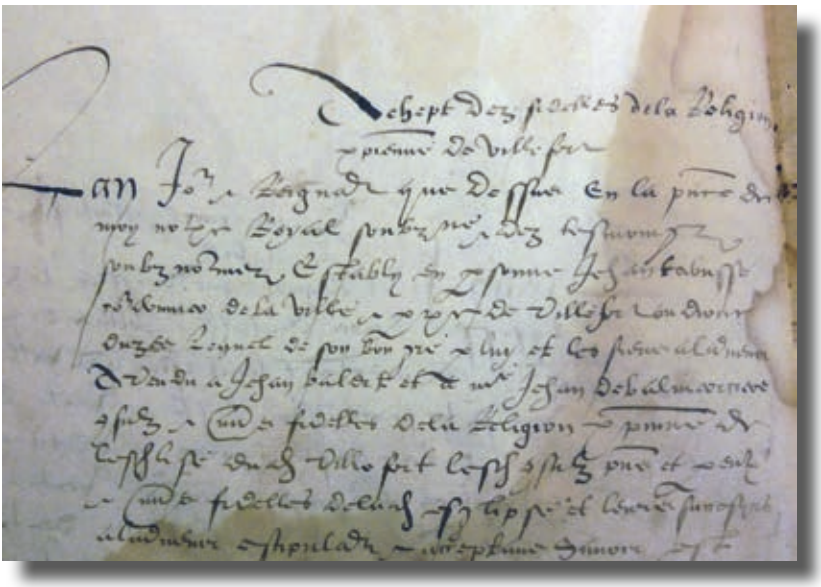

venture Lieurin, franciscain du nord de la France, mandaté par la « Sacrée congrégation de la Propaganda Fide », créée en 1622 par la papauté, établit sa base d'opérations à Villefort. Il y rayonne sur la haute vallée de la Cèze et la plaine des Vans jusqu'à son décès, en 1629, au siège de Privas où il accompagnait Budos de Portes. Il est remplacé ensuite par son frère Antoine[27]. Une histoire plus documentée des ces missions reste à écrire.

Fin avril, début mai 1629 : le siège de Villefort

Le seul siège de Villefort dont on soit sûr est celui effectué par Saint André-Montbrun, lieutenant de Rohan, en 1629, venant de Génolhac sa place forte d'appui. Le marquis de Portes, fils de Catherine de Clermond, se pose en défenseur des forces catholiques et se porte avec d'autres gentilshommes réformés, dont Jacques Ysard de Coursoulles et Jacques de Roche (de Génolhac), à la défense de Villefort et de son château, selon le récit retranscrit des délibérations de la ville de Mende :

« *Le sieur de St André de Montbrun qui commandait la plus grande partie des troupes du Sr Duc de Rohan, s'estant rendu dans les Cévennes jusqu'aux lieux de Génolhac, Vielvic et autres au mois de mars dernier, faisant conduire plusieurs mulets chargés d'échelles, pétards et munitions de guerre avec dessein d'attaquer la ville de Villefort pour pouvoir avec plus de facilités entrer dans le pays de Gévaudan, ce que luy été aisé si ledit lieu de Villefort n'eut été promptement secouru du nombre de gens de guerre suffisant comme étant la seule place capable de résister aux troupes selon et ainsi qu'il en avait reçu les avis, tant de la part du sieur de Crussoles [de Coursoulles] commandant aud. lieu de Villefort, que de beaucoup d'autres gentilshommes catholiques et dès lors il fut prié et requis des autres desdits Srs commis par dessus le commandement qu'ils en avaient reçu de monseigneur le marquis de Portes de se transporter audit lieu de Villefort avec nombre de gens de guerre jusqu'à deux cent hommes de pied en toute diligence pour y donner le secours nécessaire et empêcher les ennemis du roi...* [28] ». C'est le premier consul de Mende, M. de Villerousset qui avance l'argent pour recruter ces deux cents hommes. La ville assiégée résiste, les forces de Montbrun s'emparent des faubourgs (Bourgade et Petit Faubourg du sud) et les incendient, puis faute de victoire, se replient sur Génolhac et Alès.

Entre-temps, Saint-Ambroix avait capitulé et la débâcle des forces du duc de Rohan était devenue patente. La paix d'Alès n'allait pas tarder, le 12 juin 1629.

1624-1663 : la disparition de la religion réformée

Les missions de conversion que nous avons mentionnées au début de cet article ont été efficaces, sur une population qui ne pouvait pas, comme celles du mont Lozère, s'appuyer sur un arrière-pays de même foi. Villefort est à l'extrémité de la zone « rayole » qui comprend majoritairement les Cévennes protestantes, dont Génolhac, les villages en amont (Altier, Prévenchères…) et ceux au nord-est (Pied de Borne, Montselgue…) demeurés plus majoritairement catholiques. Villefort apparaissait comme une enclave huguenote à réduire puis à faire disparaître. Le fait d'être une ville de passage, de troupes et de marchands, a joué en faveur du brassage de population avec l'apport permanent de nouvelles populations catholiques venues des cantons proches du diocèse de Mende.

Après la paix d'Alès, la confrérie des Pénitents noirs est créée à Villefort par cette « Propaganda Fide » dans le but de pratiquer des cérémonies religieuses publiques par des hommes vêtus d'une robe noire et la tête recouverte d'un voile. Des défilés de repentance pour frapper les esprits, à haute

le diocèse de Mende au XVIIe siècle, diplôme de l'École des chartes, 1970.

27 Merry Frédéric, Rome et les protestants du Languedoc. Les missions des frères Lieurin au XVIIe siècle, *Mélanges de l'École française de Rome*, année 1997, vol 109, n° 109-0, pp 853-875.

28 Arch. dép. Lozère, C 820 fol 76, première page publiée dans la revue « *Histoire et patrimoine* » n° 13 des archives de la Lozère (cours de paléographie).

voix, la restauration des processions des Rogations et la pose de croix sur les sommets autour de Villefort, pour « *réconcilier les catholiques avec les pratiques oubliées du temps de la R.P.R* » étaient les manifestations hebdomadaires de cette confrérie au cours du XVIIe siècle. Les hommes ainsi dissimulés devaient inspirer la peur du reniement aux Nouveaux Convertis et encourager les Anciens Catholiques à se maintenir dans leur foi. C'est soupeser par là-même, la peur que « Villefort protestant » avait suscitée chez les catholiques du diocèse de Mende.

En 1665, il ne reste plus que 9 protestants « officiels » à Villefort contre 1 171 catholiques. Au XVIIIe siècle, vers 1760, en réponse à l'enquête des bénédictins de St-Maur, le curé mentionne que « la paroisse a toujours été catholique ». La mémoire du Villefort protestant s'est dissoute en moins d'un siècle[29].

Annexes :

Les pasteurs de Villefort 1568-1618

La liste des pasteurs de l'église réformée de Villefort est difficile à établir à cause des lacunes des registres paroissiaux. Les lacunes indiquent aussi le déclin de la communauté réformée de Villefort qui n'arrive plus à obtenir un ministre du culte régulier.

1568-1572 : pasteur Barthélémy Bolet ou Boulet (né avant 1541, pasteur à Calvisson en 1561, en 1568 aux églises de Vergèze et Codognan, 5 enfants[30]).

La maison de Louis Paulet, partie de droite de la maison, comportait deux porches (derrière le camion) ouvrant sur le rez-de-chaussée. Photo M.L. Dumas.

1577-1583 : le diacre Maurice Celas : il est notaire de Villefort ; avec 1583 : Guillaume Chabassut pasteur de Castagnols (Vialas), qui fut pasteur à Saint-Ambroix en 1573, natif de Joyeuse[31]. Autres noms sur les registres : Gaspard de Beaupère et Dupuis.

1578-1583 : Dupuis

1583-96 : Pierre Jean nommé ministre par le synode d'Anduze

1593 : Jean de Vielzoeuf diacre et maitre d'école

1590-1596 : pasteur Claude Teissier, pasteur des Vans (1594-95)

1600 : pasteur Marion

1602 : pasteur Mazant

1613-1617 : pasteur Guy Artis, ministre d'Uzès, de Chamborigaud (1624) puis de Génolhac où il décède en 1630.

1616 : Laondès

1617 : Castillon

1618 : Ravanel ou Rabanit pasteur de Génolhac.

Jean Pelat ministre à Villefort.

Les baptêmes protestants à Villefort, 1568-1618

1568 : 14 (ministre Barthélemy Bolet)
1569 : 16 (id)
1570 : 23 (id)
1571 : 15 (id)
1572 : 6 (id)
1577 : 7 (?)
1578 : 4
1583 : 7
1592 : 2 (ministre Teissier)
1593 : 2 (idem)
1596 : 2 (id)
1598 : 2 (id)
1600 : 1 (id)
1602 : 1 (id)
1604 : 1 (id)
1613 : 8 (ministre Artis)
1614 : 14 (id)
1615 : 15
1616 : 13 (ministre Laondès)
1617 : 10 (ministre Castillon)
1618 : 3 (ministres de Génolhac : Rebot ? et Rabanit ou Ravanel).

Y en a-t-il eu ensuite ? Pas de registre pour en attester.

29 *L'histoire de Villefort*, mentionne que la ville est tombée aux mains des protestants lors des guerres de religion en 1567, puis qu'elle a été assiégée par les troupes de Rohan en 1629, (pp. 35-36 de la première édition), une ville restée donc catholique. Publication de la Communauté de Communes de Villefort, Alain Laurans et Jean Louis Maurin.

30 *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 21e année, 1872, p. 129.

31 Samuel Mours, *Le protestantisme en Vivarais et Velay, des origines à nos jours*, NPL, 2001.

Lettre d'un prieur d'une paroisse de la Cévenne ardéchoise en 1735

par Freddy Couderc

En cherchant un document sur les révoltes au XVIIIème siècle, j'ai trouvé aux archives départementales de Privas, la lettre d'un prieur de la Cévenne Ardéchoise datée de 1735 (Arch. dép. Ardèche, C 696 p.14). Elle s'intitule : « Etat dressé par nous, prieur curé de la paroisse de Saint-Jean-de-Pourcharesse soussigné, de tout ce que le Sieur la Ville commis des controlles, domicilié à Joyeuse a exigé de mes paroissiens ».

St-Jean-de-Pourcharesse, une paroisse misérable

La paroisse du curé Etienne Vaschaldes, située à 600 m d'altitude, dans les châtaigniers et la bruyère semble coupée du monde : son église, bâtie en schiste de pays au IXème siècle, est citée dans le cartulaire disparu de l'Évêché de Viviers. Dans ce document, le chanoine de Bannes la présente comme étant plus ancienne et Guitardus aurait été son premier prêtre connu. Contrairement à ses voisines qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Chaffre-le-Monastier, en 1735, l'église de Saint Jean était sous l'autorité directe des ecclésiastiques de Viviers. Malgré l'intérêt qu'elle présente, avec son clocher à quatre peignes (arcatures), elle est, de nos jours, trop souvent oubliée dans les répertoires classiques des églises romanes.

Au XVIIIème siècle, tous hameaux confondus, la paroisse de Saint-Jean-de-Pourcharesse, qui n'est pas riche, compte environ 480 âmes. Il est à noter qu'à cette époque, Saint-Pierre-le-Déchausselat était l'annexe de Saint-Jean. Le village est d'un accès difficile, le chemin mal entretenu qui y conduit, ne se trouvant pas sur le chemin royal Payzac / Peyre passant par l'auberge de la Croix de Fer. Pourtant, malgré son isolement, Saint-Jean avait un régent (instituteur) nommé par le prieur et les consuls car, depuis la réforme de 1724, sur ordre du Roi Louis XV, chaque village du royaume était tenu d'avoir une école[1].

Le curé Vaschaldes

Grâce aux documents répertoriés aux archives de l'Évêché de Viviers, nous pouvons connaitre un peu mieux le prieur curé Etienne Vaschaldes (second registre des Insinuations N° 328). Jusqu'à l'époque du Consulat, sa famille a compté beaucoup de curés et de moines. Plusieurs fois nommé enquêteur concernant des demandes en mariages, il a, entre autres, autorisé le sieur Roustang de Terrus à convoler en justes noces avec sa cousine. C'est lui aussi qui a installé le curé Fabre en 1718, à Saint-André-Lachamp, ainsi que les prêtres de Thines et Faugères. Le 6 août 1738, il résigne son prieuré en faveur de son neveu, un autre Etienne moyennant une pension viagère annuelle de 150 livres.

Un commis des contrôles trop gourmand

Le commis des contrôles qui sévit en 1735, résidant à Joyeuse pendant son mandat, est le sieur Laville. Dépendant de la Ferme Générale, il a pour charge de vérifier, de percevoir et de liquider les droits d'enregistrement, dits aussi « insinuations ». À partir de 1703, concrètement, cela correspond à un droit de 1% sur toutes les transactions de biens immobiliers, sur les testaments, les legs fonciers et autres. Très mal vu et accueilli avec répugnance par la population dans son ensemble, ce sieur Laville se faisait accompagner par un ou deux « hommes de main ». Suite à la visite de l'huissier Dupont, envoyé dans la paroisse par ce triste sire, le curé Vaschaldes a dressé un état très précis de ce qu'il a considéré comme des abus. Il lui a sans doute fallu un certain courage pour rédiger cette lettre.

1 La déclaration royale du 14 mai 1724 concernait surtout la question religieuse et visait les protestants. Ce n'est qu'accessoirement qu'elle concernait l'école. Obligation en effet était donnée aux enfants catholiques et protestants de 6 à 20 ans d'aller à la messe tous les dimanches, et d'aller à l'école (qui rappelons-le enseignait essentiellement la religion) régulièrement, sous peine d'amende pour les parents. Encore fallait-il qu'il y ait un enseignement, et la déclaration le rendait obligatoire, pour les garçons comme pour les filles. Tout ceci resta bien théorique, mais il y eut effectivement établissement de nombreux maîtres et maîtresses d'école, aux frais des communautés, surtout en pays protestant ou mixte, les amendes étant réservées à notre connaissance, aux parents protestants ! Le texte intégral de la déclaration royale est dans Edmond HUGUES, Antoine Court, Histoire de la restauration du protestantisme en France, Paris, 1872, tome I page 394 (NDLR).

La lettre du curé

Datée du 5 novembre 1735, elle cite dans le détail la saisie qui venait d'être effectuée le 21 août chez une pauvre veuve pour un contrôle de testament. Jusque là, ils pouvaient être déclarés verbalement à n'importe quel quidam. Cette année là a été promulguée une loi exigeant que les testaments soient obligatoirement écrits, les prêtres en étant les éventuels dépositaires.

« N'ayant aucun égard au certificat que je luy avais fait de sa misère », assure le prieur, la veuve dut s'acquitter de plus de 12 livres de taxes sans reçu. Minutieusement, le curé de Saint-Jean a noté dans sa longue lettre tout ce qui a été exigé sous la menace de saisie ou de prison, le 31 mai et les jours suivants. C'est grâce à lui que nous connaissons la façon honteuse et malhonnête dont ce Laville et ses sbires ont pressuré à leur profit les pauvres du village. Le curé cite « 48 exploits de commandements de payer » et des poursuites qu'il qualifie de « si extraordinaires ». Sous la menace de saisie et de prison, ils ont même exigé, le paiement d'arriérés de droits de plus de trente ans ! Et bien souvent, les villageois n'ont pas reçu de quittance. La collecte dont fait mention le curé Vaschaldes a permis au Sieur Laville de récupérer un total de 206 livres et 32 sols pour l'ensemble du village. Ce document du prieur est accablant, car il cite des faits précis, le nom de toutes les personnes en cause et le montant des sommes exigées. Nous trouvons dans sa description des victimes, une pauvre veuve, sept travailleurs de terre, six hommes « honnêtes et pauvres ». S'agissant d'un nommé Antoine Laurent, il ajoute que c'est un « homme irréprochable et très consciencieux ». Comble de tout, la propre famille du prieur a dû régler « sans aucun ménagement et sans aucun égard » cinquante livres. À titre de comparaison, une livre de seigle, environ 400 g à cette époque, coûtait entre 4 et 7 deniers, la livre de cire à bougie 50 sols environ, la livre de châtaignes blanches un sol.[2] Exiger qu'une veuve sans ressource et avec des enfants à nourrir paie trois livres pour un très vieux testament était abusif car cela représentait pour elle une somme considérable.

Le curé Vaschaldes précise que certains paroissiens ont dû descendre à pied à Joyeuse le lendemain pour régler au commis des contrôles Laville leur supposée dette avant saisie, perdant en plus une journée de travail. Il est à noter que ce sont ceux que l'on appelle dans la Cévenne ardéchoise « les mangeurs de pain fait avec

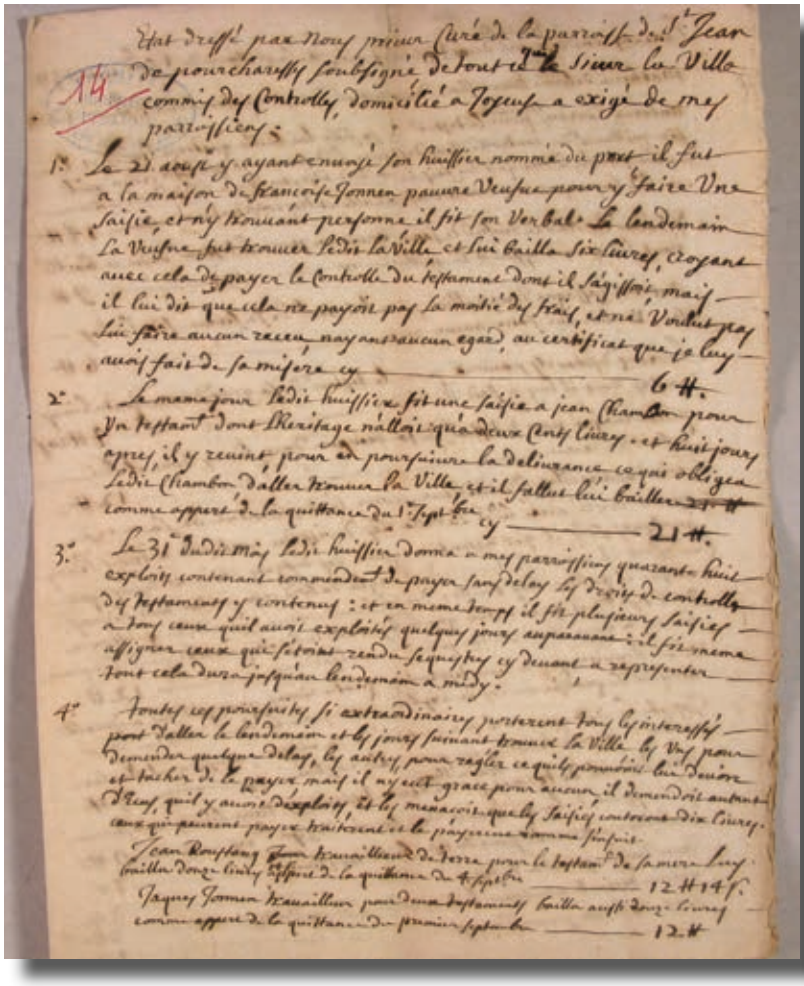

de la racine de bruyère et des vieilles poires» qui sont surtout touchés par les agissements de ces sinistres individus. Nourrir leur famille, arriver à survivre était la principale préoccupation des pauvres paroissiens de Saint-Jean. Les très maigres économies que quelques-uns avaient réussi à mettre de côté en cas de disette sont passées dans la poche du commis Laville. Et triste réalité, cette même année, les impôts ont augmenté de 11%.

La petite révolte de 1735 à Joyeuse

Les évènements qui se sont produits à Joyeuse, à la fin de l'été 1735, ont certainement fait une forte impression sur les curés de Saint-Jean et des paroisses avoisinantes. Peut-être cela leur a-t-il rappelé « La révolte de Roure » du nom d'un petit noble qui, à la tête d'un groupe armé, avait enflammé la région. Ces incidents violents se sont produits en Ardèche en 1670. Des saisies immobilières, des recrutements obligatoires et toutes sortes de brimades subies par les habitants furent à l'origine de cette jacquerie. C'est « le petit personnel du fisc et de la justice » qui, à cause de ses excès, et de ses brutalités avait cristallisé toute la haine et

2 Une livre vaut 20 sols ou 240 deniers (NDLR).

le mépris des gens, les amenant jusqu'à la rébellion, alors que le Roi, la noblesse et le Haut Clergé avaient gardé la confiance du peuple. Le souvenir de cette période troublée était encore dans toutes les mémoires.

Dans la nuit du 4 au 5 septembre 1735, un groupe de paysans des alentours, le visage recouvert de suie pour ne pas être reconnus, s'attaque à la maison du Consul de Joyeuse, le Sieur Boissin aux cris de « A mort ! ». Collecteur de divers droits lui-même, il héberge momentanément le collecteur de droit de contrôle Laville. Devant ces hurlements, toute la maisonnée prend la fuite dans les rues de Joyeuse, certains sautant par la fenêtre… Le logis est mis à sac et les documents officiels perdus ou détruits.

Avertis de ce bref mouvement de révolte qui, précisons-le, n'a fait aucune victime, les décideurs des États du Languedoc envoient les grenadiers et demandent une enquête et des sanctions exemplaires. Bien sûr, personne ne dénonce qui que ce soit. Trois ans plus tard, l'Intendant du Languedoc, devra se contenter d'un procès où des inculpés non identifiés seront condamnés par contumace au supplice de la roue ou aux galères.

Les suites de la lettre du prieur-curé

La lettre accablante du Prieur Vaschaldes a abouti sur le bureau du juge de Joyeuse, Monsieur Delaforet. On sait que neuf autres curés des environs (Paysac, Chandolas, La Beaume, Saint-Genest etc.) ont, eux aussi, écrit en ce sens au juge de Joyeuse. Se seraient-ils concertés ? À ma connaissance, aucun document n'en fait foi, mais on peut le penser.

Les atteintes aux droits et les détournements manifestes commis par certains représentants de la loi sont notoirement connus des représentants locaux et régionaux, l'objectivité et la sincérité des religieux ne pouvant être mises en doute. Ils ont pris la défense de « leurs» pauvres, pour la plupart incapables de se dresser contre des notaires, des huissiers ou des commis des contrôles véreux.

Le juge Delaforet rédige un mémoire très précis sur cette « affaire » (Arch. dép. Ardèche C 696), à la demande de Monsieur le Comte de Vogüé qui préside les États du Vivarais à titre de « baronnie de tour d'Aubenas, Montlor et Vogüé ». Composée de nobles et de représentants de villes, cette assemblée a adopté une position réaliste en prenant acte d'irrégularités et en rectifiant ce qui était à l'évidence illégal. Sur ordre de Monsieur le Comte de Vogüé, « On a retiré 75 quittances du sieur Laville dont cinquante trois sont vagues et ne font pas mention des sommes reçues ». Accusés de complicité, six notaires nommément cités dans le mémoire, ont dû rendre leurs certificats!

Etait-ce bien pour soutenir les pauvres gens injustement traités, dépouillés par les contrôleurs que ce jugement a été rendu ? Je n'en jurerais pas… En réalité, rien n'a été réellement fait contre ces abus de pouvoir. Ce n'était qu'un petit pas sur le plan local. Les décideurs ont surtout pensé à maintenir l'ordre social, à réprimer tout mouvement de protestation venant de ces gens qualifiés de peuple « haineux et farouche ». Le comte de Vogüé dans un courrier datant de cette époque exprimait sa crainte en ces termes : « Se voyant perdus, ils peuvent s'assembler dans des les lieux écartés, exciter les huguenots à se joindre à eux et former un commencement de révolte ». La priorité était de rétablir l'ordre, en envoyant la troupe s'il le fallait. En mai 1764, le comte de Brison, baron des Etats du Vivarais dont les terres s'étendaient à Valgorge, Saint-Mélanie, Beaumont, donc à deux pas de Saint-Jean-de-Poucharesse, écrivait : « Ce pays est célèbre pour la férocité de ses habitants qui s'entretuent habituellement… ». « Il est certain qu'on n'a jamais rien vu de si insolent que la mutinerie de ce peuple » affirmera plus tard le Vicomte de Cambis responsable de la police de la province du Languedoc, donc du Vivarais. Cela traduit bien le mépris de certains nobles à l'égard des paysans vivant sur leurs domaines. On voit ce que cela a donné par la suite.

Avons nous une position officielle du Haut Clergé concernant la manière dont étaient collectées les diverses redevances ? Cette question mérite d'être posée quand on connait l'impact de l'Église à cette époque dans la vie de tous les jours. Parmi les documents consultés aux archives de l'Évêché de Viviers, je n'ai pas trouvé trace d'une quelconque réponse ou recommandation de la hiérarchie suite à l'envoi des lettres de ces curés.

Par contre, quelques années avant, le livre de M. l'abbé Lambert intitulé « La meilleure manière d'instruire les pauvres », sorti en première édition en Sorbonne le 10 juin 1716, aborde ce sujet vers la fin (collection pers.). S'adressant à ses ouailles, il déclare : « Mais vous dites qu'on vous fait injustice, que vous êtes trop haut à la taille, qu'on vous poursuit avec inhumanité ; je vous passe tout cela, je vous demande seulement que vous élevant au dessus de votre passion qui vous aveugle, vous vous rendiez attentifs aux vérités consolantes que la religion vous enseigne…. ». Et plus loin : « Il faut plaindre ceux qui font l'injustice, mais non pas ceux qui souffrent. Ceux qui font l'injustice perdent leurs âmes, ceux qui la souffrent, pourvu qu'ils s'exercent

à la patience, sont les amis de Dieu, en perdant les biens du temps, ils gagnent des biens éternels… ». A l'article septième, trois pages sont consacrées par l'abbé Lambert aux « devoirs du collecteur ». Il écrit notamment : « Vous imposez sur le pauvre un fardeau qu'il ne peut porter : ce fardeau retombera sur vous qui avez commis l'injustice et vous en serez accablé ; Dieu s'est déclaré le protecteur des pauvres, de la veuve, de l'orphelin et de tout ceux qui sont abandonnés… » Nous sommes, rappelons le au début du XVIIIème siècle, période où le clergé est tout puissant. Peut-on dire que c'est le début d'une prise de conscience de l'Église sur le problème de la misère et du poids excessif des impôts ? Je n'en suis pas persuadé. « Les collecteurs souvent exigent avec trop de rigueur mais les autres reculent trop à payer… » conclut l'abbé Lambert. Voilà qui ne risque pas de mettre à mal l'ordre public !

Les témoignages du prieur Vaschaldes de Saint-Jean-de-Pourcharesse et des curés des alentours ont eu le grand mérite de dénoncer les agissements scandaleux de nombreux collecteurs ou commis de ferme, envers des miséreux, trente ans avant le célèbre curé Evesques de Malarce. Ils ont été entendus par quelques petits notables locaux, mais les vrais décideurs n'ont pas mesuré la gravité des problèmes. Pour preuve, cette phrase de Jacques François Vicomte de Cambis, maréchal des armées du Roi, commandant de la province de Languedoc (donc du Vivarais) qui disait, parlant des paysans de l'Ardèche: « Il est certain qu'on n'a jamais rien vu de si insolent que la mutinerie de ce peuple… ». Si ceux qui étaient chargés de faire respecter la loi au plus haut niveau avaient évalué la détresse des pauvres gens, s'ils avaient fait preuve d'un peu plus d'humanité, cela aurait-il changé le cours de l'histoire ?

Le système de ferme des impositions entrainait ce genre d'abus. Celui qui prenait à ferme comptait bien se rembourser de sa mise initiale. Prenons un exemple. Si le diocèse fiscal réclamait 1000 livres à une communauté, celle-ci affermait la collecte de cette somme aux enchères et au moins disant. La part du collecteur s'appelait la « levure » qu'il devait faire payer aux contribuables. Si sa levure était de 5 deniers par livre, cela ajoutait 5 000 deniers au total, à collecter. Bien souvent, les fermes étaient à nouveau sous-affermées ; le collecteur affermait son travail et le preneur en second ajoutait ses propres frais au total de la collecte. On imagine aisément les abus possibles autorisés par ces cascades de fermes des impositions ou des taxes.
NDLR

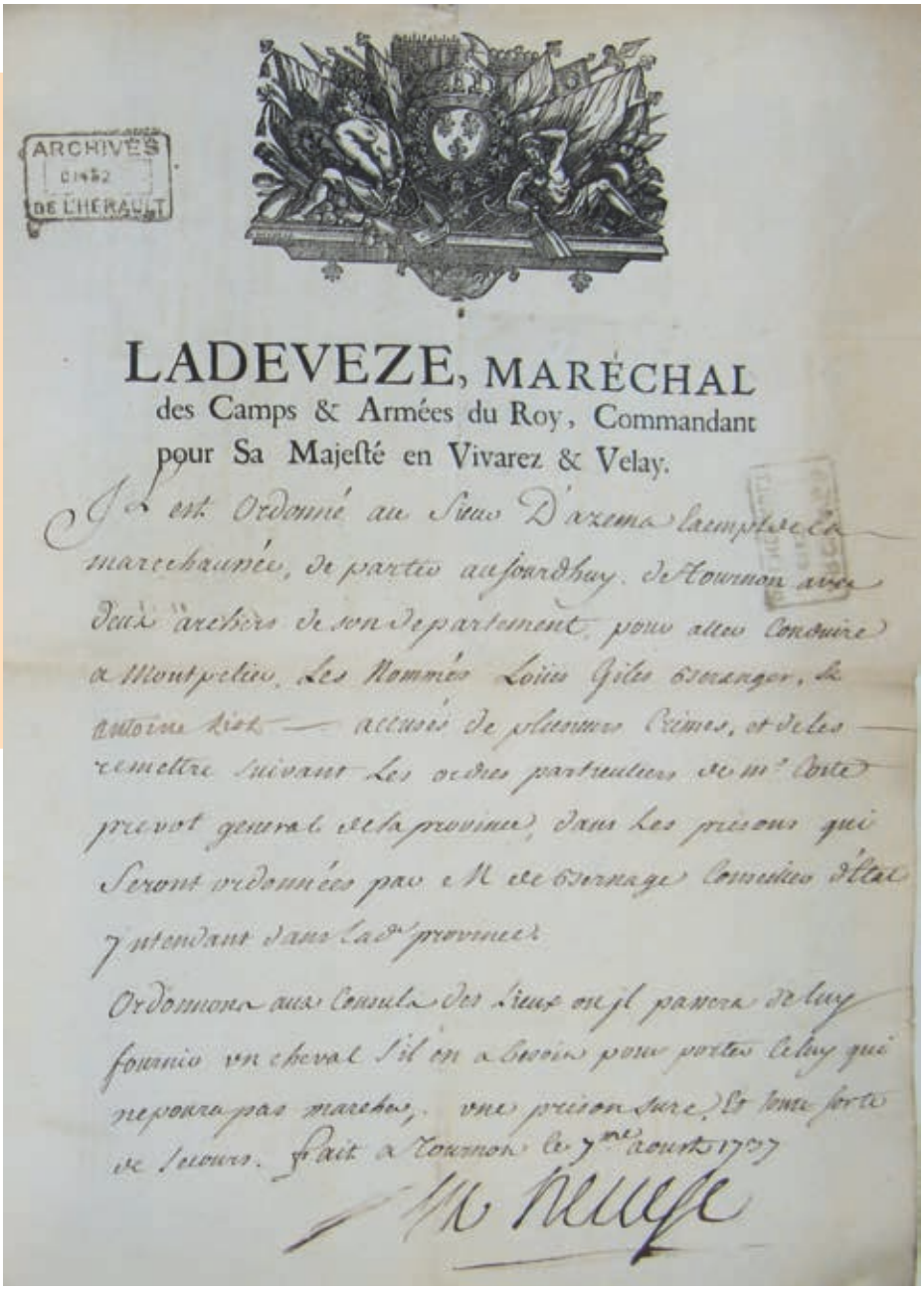
ARCHIVES
DE L'HERAULT

LADEVEZE, MARÉCHAL
des Camps & Armées du Roy, Commandant
pour Sa Majesté en Vivarez & Velay.

Il est Ordonné au Sieur D'azema lacompte de la
marechaussée, de partir aujourdhuy de Tournon avec
deux archers de son departement pour aller conduire
a Montpelier, Les Nommés Loüis Giles Beranger, de
antoine dit — accusés de plusieurs Crimes, et de les
remettre suivant Les ordres particuliers de Mr Lorte
prevost general de la province, dans Les prisons qui
seront ordonnées par Mr le Beranger Conseiller d'Etat
Intendant dans Ladte province.
Ordonnons aux Consuls des Lieux où il passera de luy
fournir un cheval s'il en a besoin pour porter celuy qui
ne pourra pas marcher, une prison sure, et toute sorte
de secours. Fait a Tournon le 7me aoust 1737
Le Vevze

Ordre de La Devèze, commandant en Vivarais, pour conduire Louis Giles Béranger à Montpellier.
Il est mis en cause pour « l'affaire de Joyeuse » dont il est question dans l'article de Freddy Couderc, participation qu'il avoue dans son interrogatoire du 7 août 1737 (AD34 C1452).
Photo de Jean-Luc Chapelier.

Le document en langue d'oc :

Poème sans titre / monologue

proposé par Michel Wienin

Quinto joïo per ïeôu, se dé toun Paradis,
Pu naôu que l'hermitage, amaï lou Pendedis,
Muso ! Muso das vers ! Muso tan poulidetto,
Que quan Phebus te veï planto sa bariôuletto,[1]
Tus vouïes davala, veni per un briné
Aoûsi moun histoueretto ; es quicon de bravé ;
Bouto, creï-me, davalo ; un affroun à mon age
Gnaoûré per faire aoû men un bel virofroumage !

Es vengudo ! Es aissi ! Mais quand de lus tounerro,
Lous niv'en se dourdan fan sabranla la terro,
Quand lou Gardou furious passo coulou de boôu,
Jamaï, nani jamaï, n'aï agu talo poôu !
A pèno mès lou pès dinc ma paôuro cambretto,
Qu'escampo moun papié, moun ancro et ma plumetto,
Se braguo davan ïeôu, coumo la maïre aôu nis,
Que défent sous pichos, et san rire me dis :
« Ah ! paôure rizoulié ! En quaouques vers patoues,
« Noun pas de Moumpeïe, mais en raioôu d'Alès,
« Voules qu'aousi canta la doussou d'aôu mariage,
« Lous plasis d'aquel jour, à tout'ouro, à tout age ;
« Savès pas que per estre un versificatur,
« Foôu coumença dabor per plaire à tout letur ;
« Avèdre l'air tout vraï ; qu'uno jouïno fietto,

« Lou fil embé lou péro, lou papé, la mametto,
« San aôublida l'effan que sa son bé-à-ba,
« D'aôu bounur, d'aôu plazi, fagou pas que baba.
« Per beôure de moun vi, san trop sanlir la tasso,
« Embaôugno Goudouli, L'Arioste et lou Tasso ;
« Së vos canta l'amour, un paôu chiquocoundar,
« Dous amants malaürous : Petrarquo et Abelar,
« Te moustraran lou biaï ; s'as de goûs per lou crime,
« Crébioun et Dumas te dounaran prou d'ime ;
« Se vos canta lous pras, lous aoûbres, un abel,
« Estudi-me Delillo e canto's où coum' el ;
« S'aïmes lous moutounes sus un vert pasturgatge,
« Suvis la Desouïe, te fara faïre large ;
« Sé préferes la guerro et tout soun bataclan,
« Prend as dous marseïes e lou toun et lou plan ;
« Laissès pas en cami Plutarqu'amaï Houmero,
« Et couïdej'un paôu qué lou gusas de Voultero ;
« Quan d'un d'aquello bando, aôuras raûba lou fiôu,
« Vendrai per t'ajudar ; mé jusqu'alor : adiôu. »

Toutes venès d'aousi coumo aquello foulasso
Ven de mé tusteja, blaguant coum'uno agasso.
N'en sieï amaluga, senté lous plous à l'iel,
Et de papus parla farieï milo fes miel.

Quelle joie pour moi si, de ton Paradis,
Plus haut que l'Ermitage et même que le Pendédis[3],
Muse, muse des vers ! Muse si mignonne
Que quand Phébus te voit, il abandonne sa carriole,
Tu voulais bien descendre, venir pour un petit moment
Ecouter mon historiette ; c'est quelque chose de gentil ;
Vite, crois-moi, descends ; un affront, à mon âge,
Il y aurait de quoi en être pour le moins retourné.

Elle est venue ! Elle est là ! Mais quand par leurs tonnerres
Les nuages en se heurtant font se secouer la terre,
Quand le Gardon furieux prend une couleur d'ocre,
Jamais, nenni jamais, je n'ai eu une telle peur[4] !
A peine eut-elle mis le pied dans ma pauvre chambrette,
Qu'elle jette au loin mon papier, mon encre et ma petite plume,
Se dresse fièrement devant moi comme la mère au nid
Qui défend ses enfants et sans rire me dit :
« Ah ! pauvre rieur ! en quelques vers patois,
Pas même de Montpellier mais en rayol d'Alès,
Tu veux seulement entendre chanter la douceur du mariage,
Les plaisirs de ce jour, à toute heure, à tout âge.
Ne savez-vous pas que pour être un versificateur
Il te faut commencer par plaire à tes lecteurs,
Avoir l'air agréable ; qu'une jeune fillette,

Le fils comme le père, le papy, la mamie,
Sans oublier l'enfant qui sait son B-A-BA,
Ne fassent que baver de bonheur et de plaisir.
Pour boire de mon vin sans trop salir le gobelet,
Imite Godolin, L'Arioste et Le Tasse ;
Si tu veux chanter l'amour, chose un peu rabâchée,
Deux amants malheureux : Pétrarque et Abélard,
Ils te montreront la manière ; si tu as du goût pour le crime,
Crébillon et Dumas te donneront assez d'esprit ;
Si tu veux chanter les prés, les arbres, un rucher,
Etudie-moi Delisle et chante-les comme lui.
Si tu aimes les petits moutons sur un vert pâturage,
Suis Deshoulières, elle t'en fera faire largement,
Si tu préfères la guerre et tout son bataclan,
Prends des deux Marseillais[5] et le ton et le plan ;
Ne laisses pas en chemin Plutarque ni Homère
Et coudoie un peu ce gueux de Voltaire ;
Quand d'un de cette bande tu auras volé le feu,
Je reviendrai t'aider, mais jusque là : adieu ! »

Vous venez tous d'entendre comment cette grande folle
Vient de me taper dessus, blaguant comme une pie.
J'en suis tout courbatu, je sens les larmes à mon œil
Et de ne plus parler, je ferais mille fois mieux.

Trata mé de fegnau, reboussié se voulès,
Qué n'ai pages de biaï, qu'ôu foû tou de travès,
Qué sieï un engouïssous ; que sieï un capinhaire ;
Qué s'aï l'air prou doussé, sieï pas qu'un gros chiaraire ;
Que dos ouros durant vous aï desplazegu
Et de vous amusa, n'en sieï papus segu.

Mai fosso couneisses jusqu'enté vaï ma blaguo,
Aôusi[2] *per la muso, degué qu'aquo ïé faguo,*
Volé vous racounta coussi dinc Mountpeïé,
Lou cur de dous effans, l'amour desquaôuquïé.

Ïa p'ancaro tres mes, mé maï d'uno mesado,
Qu'un raïoulé bloundin, la perruquo alisado,
Bien gauta, ficela, pouli coum'un sourel,
Mestré de soun cur, mé prest'à n'en baïl'un grel,
Suvissié san souci soun bon camaradetto.
Per veire de sous iels uno jouïno fietto,
L'ourguïel de sous parents ; (mil' ans m'en souvendraï
Et quauques mès de mai, se tant de temps vivïei),
Tan leôu que moun raiôu a jouga de la visto,
Gès de fios per el an papus de requisto ;
Aquello es soun pantaï, soun bounhur, soun amour
Et restara garçon, perdra puleôu lou jour
Qué de trahi soun cur.

Mais la memo flechetto
A travessa lou cur de la joino fietto ;
Lou bendeôu de l'amour l'enclaôuzis talamen
Qué n'a papus de son, qué n'a papus talen.
Et sa mèro laguïadoet de sous plous sausido,
Ié dis : « Dequé faraï quan tus seras partido ?
« De la gleisa a l'oustaôu, de l'embas aôu prumié,
« Dedinc chaco canton, ta mèro cercarié !
« Resto doun ma fietto ; resto moun sang, ma joïo,
« Sèquo, sequo tas plous, vèné tourna galoïo ! »
Mais la fietto es sourdo à sous cris, à sous plous,

Et de soun raôubo cur, ie foôu lou tétadous,
Son Charle bien aïma.

Courage, bonno mèro,
Et perqué Diôu ou voôu ius servira de pero.
Bouto plourès papus ; creï Dioû ; marido lous,
Et de dous curs laguïas, fai né dous curs urous !
……. Et la mèro cédé. La jouino maridado……

Mé n'en dirai papus, aï fini moun aôubado.

Traitez-moi de paresseux, de contrariant si vous voulez,
D'incapable qui fait tout de travers,
Que je suis angoissé, que je suis un embêteur,
Que, si j'ai l'air bien doux, je ne suis qu'un gros pleurnicheur
Que je vous ai déplu deux heures durant
Et je ne suis pas sûr de vous avoir amusés.

Mais vous savez bien jusqu'où va ma blague,
Ainsi, pour la muse, il a fallu que ça se fasse.
Je vais vous raconter comment à Montpellier,
Le cœur de deux enfants l'amour a déchaîné.

Il n'y a pas trois mois mais un peu plus d'un seul
Qu'un petit Cévenol blondin, la perruque soignée,
Bien joufflu, attifé, joli comme un soleil,
Maître de son cœur mais prêt à en donner un bout,
Suivait sans souci son meilleur camarade
Pour voir de ses yeux une jeune fille,
L'orgueil de ses parents (je me souviendrai d'elle mille ans
Et quelques mois de plus si je vivais aussi longtemps).
Sitôt que mon Rayol eût joué du regard,
Qu'aucune fille n'a plus d'intérêt pour lui.
Celle-là est son rêve, son bonheur, son amour
Et il restera garçon ou perdra plutôt le jour
Que de trahir son cœur.

Mais la même petite flèche
A traversé le cœur de la petite jeune fille,
Le bandeau de l'amour l'ensorcelle tellement
Qu'elle n'a plus sommeil et qu'elle n'a plus faim.
Et sa mère toute chagrinée et lassée de ses pleurs
Lui dit : « Qu'est-ce que je ferai quand tu seras partie ?
De l'église à la maison, du rez-de-chaussée à l'étage,
Dans chaque coin ta mère chercherait !
Reste donc ma petite fille, reste mon sang, ma joie,
Sèche, sèche tes pleurs, et redeviens joyeuse ! »
Mais la jeune fille est sourde à ses cris, à ses pleurs,

De son voleur de cœur, il lui faut les douces paroles,
Son Charles bien aimé.

Courage, bonne mère,
Et puisque Dieu le veut, il leur servira de père.
Vite, cesse de pleurer ; crois Dieu, marie-les,
Et de deux cœurs éplorés, fais-en deux cœurs heureux !
……et la mère a cédé. La jeune fille (est) mariée….

Mais je n'en dirai pas davantage, j'ai fini mon aubade.

1 Vers modifié. Le texte original était : *Que quan sourel te veï, planta sa caratetto* = Que quand sorelh te vei, planta sa careteta = Que quand soleil te voit, il abandonne son charreton.

2 *Aôusi* = ausir = entendre. La phrase ne voulant rien dire, je corrige par le francisme aussi.

3 Col et auberge entre la Vallongue, la Valfrancesque et la vallée du Galeizon, 25 km au NO d'Alès, à la limite des communes de Saint-Germain-de-Calberte, Saint-Michel-de-Dèze et Saint-Martin-de-Boubaux. Altitude 650 m.

4 Ce vers fait probablement référence à un épisode cévenol de la fin du 19e siècle comme 1891 ou 1896.

5 Sans doute Edmond Rostand (1868-1918), auteur de Cyrano de Bergerac et de l'Aiglon, et Louis Astruc, (1857-1904), auteur dramatique en français et en provençal (félibre), un des artisans de la Renaissance Provençale autour de F. Mistral, tous deux nés à Marseille et bien connus autour de 1900.

Avèze : La chapellenie Ste-Catherine 1471-1789

par Robert Bastide

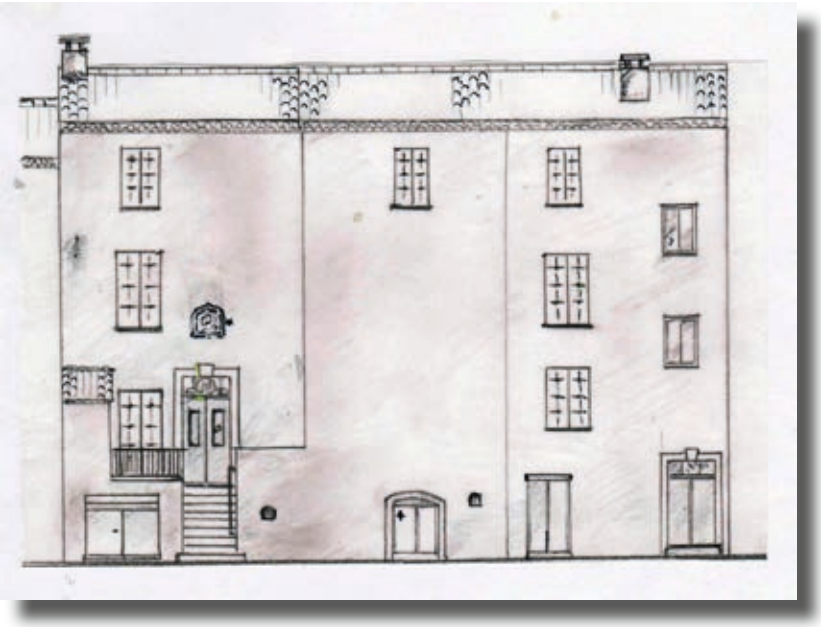

En 1481, maisons de la famille Borrel et de la chapellenie Ste-Catherine

En pays d'Hierle

Avèze fait partie de la région occidentale du diocèse médiéval de Nîmes centrée sur les deux petites villes du Vigan et de Meyrueis, représentant trente à quarante communautés d'habitants. Trois grandes seigneuries couvraient ce territoire :

- la baronnie d'Hierle,
- une seigneurie ecclésiastique, le prieuré victorin Saint-Pierre-du-Vigan,
- la baronnie de Roquefeuil devenue baronnie de Meyrueis.

Avèze dépend de la baronnie d'Hierle, la seigneurie appartient successivement aux familles de Combret, Azémard, aux familles de Vissec, aux familles des Vabres-Beaufort, alliés aux Montcalm.

Les communautés paroissiales se regroupaient en confréries… chacun prévoyait ses obsèques dans les moindres détails : la mortalité touchait tous les âges de la population. Les plus aisés fondaient des œuvres pieuses ; on voit apparaitre à partir du XIIème siècle, les premières chapellenies. Dans le diocèse de Nîmes, on relève 84 chapellenies.

La chapelle est dédiée à Sainte-Catherine

Selon la tradition, Catherine d'Alexandrie, considérée comme vierge et martyre aurait vécu au IIIème et IVème siècle. C'est à l'occasion des croisades que sa légende se répandit rapidement dans tout l'Occident et favorisa la diffusion de son culte. La dévotion à ste Catherine a été l'une des plus répandues en Europe. Le 25 novembre, jour de sa fête, des jeunes filles célibataires venaient honorer sa statue.

La chapelle

La chapelle Ste-Catherine était située sur le site du château d'Avèze ; elle était adossée à une tour, à droite en entrant dans le « vestibule ». L'église et le cimetière font partie des terres nobles des seigneurs d'Avèze, du côté du château-forteresse de l'époque (1).

Une chapellenie est une fondation religieuse créée par un clerc ou un laïc dans le but de « faire dire » des messes, le plus souvent pour l'âme des défunts mais aussi parfois pour le fondateur lui-même et sa famille. La fondation est réalisée par le fondateur en personne. Une chapellenie est dotée de terres, de maisons qui procuraient à leur bénéficiaire des revenus en contrepartie de faire célébrer des messes régulièrement par un prêtre nommé chapelain et d'un lieu de célébration : la chapelle – dédiée à un saint. Des règles sont mises en place afin d'éviter des abus et conserver à l'institution la dignité nécessaire à un établissement religieux, la première condition pour la fondation d'une chapellenie est d'avoir l'accord de l'évêque du diocèse.

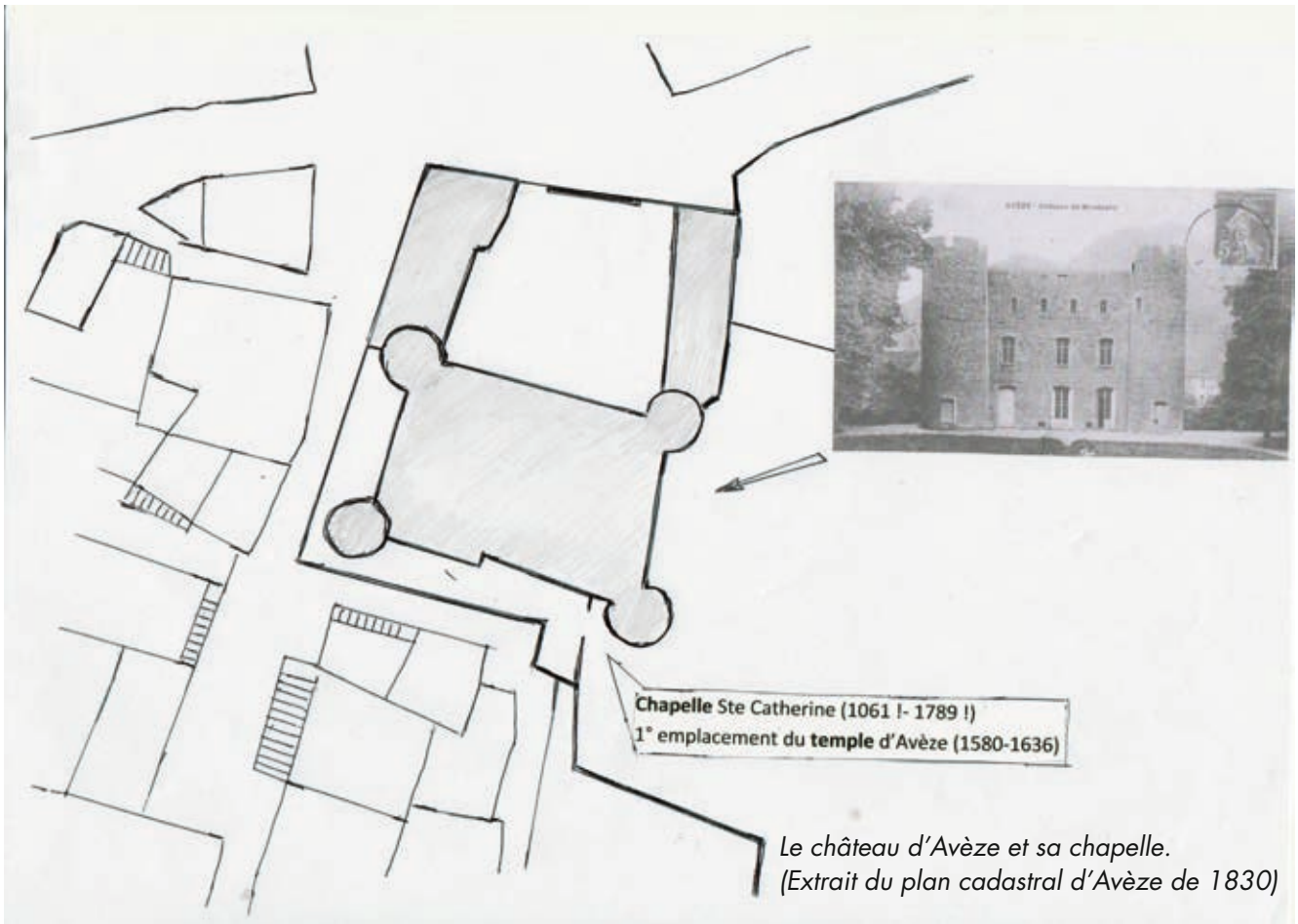

Le château d'Avèze et sa chapelle.
(Extrait du plan cadastral d'Avèze de 1830)

Le fondateur : Odet de St-Michel, chanoine et prieur de Clarensac.

Le chanoine Odet de St-Michel aurait occupé plusieurs fonctions au sein du Chapitre cathédral de Nîmes : aumônier de la cathédrale de Nîmes, vicaire général de l'évêque, cellerier de l'église de Nîmes ; il était aussi prieur de St-André-de-Clarensac, de Notre-Dame-d'Avèze et de St-Pierre-de-Liouc dépendants du chapitre. Ces diverses titres ne sont pas forcément cumulables mais expliquent ses nombreuses activités concernant la gestion des biens et des terres dépendant du Chapitre (après consultation de 32 actes notariés de Calvisson, de St-André-de-Valborgne et du Vigan).

Voici quelques extraits : « 2 avril 1479 : lecture d'un acte entre 2 habitants de Trèves et l'évêque de Nîmes concernant des terres du mas de Rogers à Lanuéjols (terres dépendant de N.D. du Bonheur)… ce texte est récité dans la maison d'Odet à Avèze, en présence de son serviteur, et des prêtres d'Aulas, de St-Julien-de-la-Nef… ».

« 10 avril 1479 : accord entre Robert, évêque de Nîmes et Pierre de Ferre, habitant de Lanuéjols pour raison du mas de Rogers ; droits dus par le second … acte à Avèze. »

« Octobre 1479 : vente de Anthoine de Ginestoux , seigneur de Montdardier… en faveur de Odet de St-Michel , chanoine et prieur de Calvisson et cellerier de l'église de Nîmes pour un terrain situé à Montdardier… »

« … quittance du prieur de Clarensac faite à Me Martin Vaneau son rentier… : acte maison dudit prieur au lieu de N.D d'Avèze, en présence de Bernard Borrel … le dit rentier débiteur du prieur pour 13 florins… »

Odet de St-Michel préside une réunion de la confrérie Ste-Anne-du-Vigan :

« Juillet 1481 - Rencontre de la confrérie de Ste-Anne-du-Vigan patronnée par le chanoine Odet de St-Michel, en présence de 24 prêtres de la région viganaise, deux chanoines de N.D. du Bonheur, 2 moines claustraux du Vigan et 7 laïcs »

Il achète des biens et des terres sur la paroisse d'Avèze pour fonder quelques mois après la chapellenie Ste-Catherine, par exemple :

« 18 juin 1481 : nouvel achat baillé par A. Dumas, héritier universel de feu Jean Dumas, marchand au Vigan à noble religieux Odet de St Michel comme personne privée sous sa directe et 8ème partie des fruits et cens de deux terres, sur la paroisse d'Avèze au terroir de Felguières complantés de châtaigniers acquises de noble Pierre de Lascour d'Aulas… »

La famille d'Odet de St-Michel pourrait être rattachée à la généalogie de Geoffroy de St-Michel

de Boisseron (début XVème siècle) parmi les descendants Jean de St-Michel, de Beaucaire, alliée aux Vissec, aux Roquefeuil. Nous constatons la présence de Coline de St-Michel, sœur du chanoine au château d'Auriac, seigneur Delhom, paroisse de St-Martin, N.D. de Saumane.

Le 3 novembre : Le chanoine fondateur Odet de St-Michel concède par un bail emphytéotique ses biens (manse) à un bénéficiaire Bertrand de Surville de St-André-de-Molières sur un acte notarié instituant la nature des biens et revenus au profit de la chapellenie Ste-Catherine d'Avèze.

L'acte notarié épiscopal instituant les conditions religieuses concernant la création de la chapelle Ste-Catherine… la périodicité des messes à l'intention du destinataire reste introuvable (2).

Le bénéficiaire : Bertrand de Surville de St-André-de-Molières

Les familles (de) Surville sont solidement implantées sur la paroisse de St-André-de-Molières. En 1550, on décompte une douzaine d'homonymes propriétaires de maisons et terres dont une famille anoblie habitant notamment le mas de Prat-Peloux.

Les Surville sont devenus protestants vers 1565, de nombreux pasteurs sont issus de cette famille, parmi eux les descendants de Bertrand de Surville.

Le chapelain : Raimond de Cerre

Le 14 octobre 1481, Raimond de Cerre et François Texier comme prêtres ont signé comme témoins un acte concernant une vente entre deux Avèzols… Le 3 novembre 1481 : Il est co-signataire de l'acte de fondation de la chapellenie (3). Dans la région viganaise, aucune information sur la généalogie de R. de Cerre : peut-on ici formuler une hypothèse ? De 1484 à 1495, un notaire d'Alès, Etienne de Baco, nous signale la présence d'une famille de Cerre , habitants au mas de Sallèles sur la paroisse St-André-d'Avinières à peine à une lieue de l'abbaye de Cendras. (Biblioth. de Nîmes –m.s .598). L'abbaye de Cendras dépend de l'abbaye de St Victor de Marseille, de l'ordre de St-Benoit, comme le prieuré St-Pierre-du-Vigan.

Famille Borrel

Une partie de la famille Borrel d'Avèze est liée à la chapellenie :

Bernard Borrel fait partie des co-signataires des trois actes fondateurs. Antoine Borrel est propriétaire, en 1551, d'une maison mitoyenne de l'ostal de la chapellenie de Ste-Catherine, ouverte sur une cour et un puits commun.

Les Borrel sont des notables d'Avèze : ils sont meuniers : de Guillem Borrel (1428) à Antoine Borrel (1518) et juristes (notaires au Vigan, bailli du seigneur d'Avèze). Ils ont dû favoriser la mise en place juridique de la fondation ainsi que la donation de la maison de la chapellenie (mitoyenneté des immeubles et cour commune).

Décembre 1428 : « Guillem Borrel occupe la maison des moulins à Avèze. »

Novembre 1479 : mariage de Raymond Borrel, notaire, avec la fille de Jean de Masseport, notaire au Vigan.

Janvier 1481 : Raymond Borrel représente Hugon de Ginestoux à la cour d'Hierle pour résoudre certains litiges…

30 mai 1513 : «…arrentement de noble de Ginestoux de Montdardier à Antoine Borrel d'Avèze des revenus de leur moulin bladier…..acte maison Antoine Borrel à Avèze ; présent : Guillaume Borrel…

6 mars 1554 : « Antoine de Vabres procureur de Michel de Vabres seigneur d'Avèze et de Beaufort à Antoine Cabanis, prêtre… Acte dans cour du château : présent Guillem Borrel bailli (5). »

Entrée de la maison de la famille Borrel, au-dessus de la porte en bois, cloutée à l'intérieur on peut apercevoir une décoration en fer forgé avec un écusson central qui encadre deux lettres A B… (Antoine Borrel)

Les actes fondateurs

Bail à acapte (ou emphytéotique) fait à Bertrand de Surville :

« 3 novembre 1481… Odet de St-Michel, chanoine de la cathédrale de Nîmes concède en location à Bertrand de Surville, natif de Prat-Peloux, paroisse de St-Jean-de-Molières, habitant audit Molières, présent, stipulant et recevant solennellement pour lui et présent, stipulant et recevant solennellement pour lui et ses futurs héritiers et successeurs à savoir une manse appelée de Felguères, située dans la paroisse de Sainte-Marie-d'Avèze avec sa maison, ses cours, prés, châtaigneraies, bois, champs et autres terres cultes et incultes et avec toutes ses entrées, sorties usages, revenus et autres fruits, droits et dépendances à l'intérieur comme à l'extérieur, laquelle manse ledit Odet a acheté récemment de Guillaume Monteils, Jean Capion, Louis Barral alias Roquemaure du Vigan et Francis Formeri et quelques autres hommes ayant des terres à cet endroit ; et laquelle manse, il tient à présent en pur libre et franc-alleu, tel qu'il ne le tient de personne. Ledit Bertrand de Surville et ses héritiers et successeurs tiendront la dite manse avec ses terres de la chapellenie de l'église Sainte-Marie dudit lieu d'Avèze fondée par le sire aumônier en l'honneur de ste Catherine, la vierge ; et il a acheté la seigneurie directe de ladite manse et des terres de celles-ci au noble marquis Béranger de Caladon et aux héritiers de Jean de Manso (Dumas), feu marchand de la dite ville du Vigan dans la mesure où il a effectué de ces dites acquisitions diverses. Enregistrements reçus en note par moi notaire… l'an et le jour contenus en ceux-ci dans la mesure où toute la dite manse et ses terres touchant d'une part : à l'est, le chemin public qui va de ladite ville du Vigan vers Coudoulous ou au lieu d'Arre, vers le sud (touchant) la rivière de Coudoulous, le bief des prés dudit Jean Capion ; au centre, et par la partie supérieure, dans la direction de Pont-d'Andon, les terres du noble Andiré de Curte et également les terres de Guillaume Parialongua dudit lieu de Molières - et par la partie Nord touchant les terres d'Antoine Cayolis cordonnier, et également les terres des héritiers de maître Jean Montis Faionis feu notaire royal de ladite ville du Vigan et avec ses autres confronts, avec toutes ses entrées etc. Ledit sire aumônier a cependant retenu, pour le chapelain de ladite chapelle Ste-Catherine et pour ses successeurs futurs dans la dite chapelle et de ladite chapelle, ladite manse et les terres de celle-ci son perpétuel… ainsi que le cens ou droit d'usage annuel de quatre sesterces et une émine de froment de bonne, belle et de juste mesure dudit lieu d'Avèze devant être payé chaque année audit lieu d'Avèze et à la maison de ladite chapelle à la fête de la Saint-Michel et de deux bonnes poules convenables à payer chaque année audit lieu d'Avèze et à la maison de ladite chapellenie à la fête de la nativité de notre seigneur Jésus-Christ. De même, il a demandé que ledit Bertrand ni les siens ne puissent diviser ni démembrer ladite manse ni vendre les terres qui s'y rapportent ni les autres terres de ladite manse, à moins qu'ils ne vendent toute la jouissance de ladite manse et ses terres à une personne et non à plusieurs. De même, il a retenu que ledit Bertrand sera tenu de rembourser à ses frais les pièces des acquisitions faites par ledit sire aumônier de ladite manse, de ses terres et de les conserver chez lui lesquels instruments sont jusque là chez le notaire qui les ont reçus… Ledit aumônier a fait cet acapte moyennant les revenus de deux chevreaux et six poules, de bonne qualité et en suffisante quantité , lequel revenu il a confessé avoir eu… Pour tous les dommages… ledit sire aumônier a obligé et hypothéqué tous les biens susdits donnés et concédés en nouvel acapte, par force et teneurs des cours dudit lieu d'Avèze, de la cour royale du Vigan, du petit sceau royal de Montpellier et des conventions royales de Nîmes, et des cours ecclésiastiques de notre seigneur l'évêque et notre seigneur l'archiprêtre du Vigan et de Saint-Martial… Et ainsi, il a juré de manière religieuse en posant la main droite sur sa poitrine etc. Et ledit Bertrand de Surville, recevant et acceptant ledit acapte gratuitement, a promis et convenu audit sire Odet de St-Michel et à moi notaire en tant que personne publique pour le chapelain de ladite chapellenie Ste-Catherine et ses successeurs à ladite chapellenie, stipulant solennellement et recevant, a promis et convenu d'améliorer ladite manse avec ses terres et de payer et acquitter chaque année audit lieu présent d'Avèze et à la maison de ladite chapelle à la fête de la Saint-Michel ledit cens de quatre sestiers et une émine de blé de bonne, belle et juste mesure d'Avèze et deux poules à la fête de la nativité du seigneur, et a reconnu tout ce que etc. Pour lesquels prémisses ainsi et pour tous les dommages etc. ledit Bertrand de Surville a obligé et hypothéqué lesdits biens susdits reçus en nouvel acapte par force et teneur des cours susdits et du sceau, promettant de ne rien faire. Et ainsi, il a juré et a renoncé… desquels prémisses chaque partie a demandé un instrument. Toutes les choses susdites furent passées audit lieu d'Avèze, à savoir dans la cour habitée par ledit Odet, en présence du noble sire Raymond de Cerre, prêtre chapelain de ladite chapellenie de Sainte-Catherine, de Bertrand Borrel, de Jean Lergoy dudit lieu d'Avèze, et de moi Jean de Masseport notaire.»

Ratification du précédent contrat : « … l'an et le jour susdit. Que tous sachent que ledit sieur Raymond de Cerre, chapelain a concédé ledit acapte et toutes les choses contenues en celui-ci à Bertrand de Surville présent etc. et il a promis de ne pas venir contre et il a juré … Passé à l'endroit ci-dessus en présence dudit Odet de St-Michel, Jean Lergoy, Bertrand Borrel, Bertrand de Ylice dudit lieu d'Avèze et de moi, Jean de Masseport, notaire… »

Mémoire des accords entre lesdites parties :

Premièrement que ledit sire aumônier doit recevoir tous les revenus issus de ladite manse et des terres de celle-ci à partir de maintenant jusqu'à la Saint-Michel excepté le foin que recevra ledit Bertrand.

De même, qu'une fois le foin reçu ledit Bertrand paie un quart de la taille suivante ou en cours.

De même, que ledit Bertrand ne sera pas tenu de payer ledit cens de quatre sestiers et une émine de froment et de deux poules jusqu'à la Saint-Michel prochaine dans un an puisque il ne recevra pas cette présente année de revenus à l'exception du foin à venir. De même, que ledit sire aumônier doit renoncer pour ledit Bertrand, à la chaux et aux semailles présentes actuellement dans la dite manse. De même, qu'il paie ladite somme de six poules et deux chevreaux, à savoir les poules à partir de maintenant jusqu'au Carniprivium (6) et lesdits chevreaux à partir d'aujourd'hui jusqu'à la prochaine Pentecôte.

Concernant les mesures à grains dans la baronnie d'Hierle, P.A. CLEMENT nous rappelait (L.C.C n° 117) qu'en 1434, il existait 2 mesures différentes pour les graines :

Le sestier censuel ou sestier du prieur seigneur vaut 58,59 litres.

Le setier mercadal ou sestier du baron d'Hierle vaut 77,70 litres. Cette mesure était appliquée dans 19 paroisses dont Avèze.

La maison du chanoine fondateur et du chapelain

De 1481-1561

Il suffit de parcourir l'état des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan établi en 1561 (7) pour situer dans le village l'implantation de « l'ostal » de la chapellenie (plan ci-après)

« La chapellenie de Ste-Catherine, 1 maison à 3 étages et solier (solives et plafonds) confront du levant avec la carrierasse, du couchant avec Anthoine Borrel, de bise avec la carrierasse . Antoine Borrel, une maison à trois étages et solier (solives et plafonds) confront l'ostal du chapelain de Ste-Catherine, du couchant Anthoine Trelhes, de bise avec la carrierasse .

Les hoirs d'Anthoine Trelhes, une maison et solier confront du levant de Anthoine Borrel, de la bise avec la carrierasse et couchant avec autre chemin. »

L'ostal du chapelain de Ste-Catherine.

Les dotations de terres

Lieu-dit Falguières aujourd'hui le mas du Pouchonet, en rive gauche de l'Arre, près du pont.

En 1791, l'abbé André Sylvain, nous rappelle « que diverses possessions de la chapellenie dépendent du mas du Pouchonet, jadis appelé de Falguières. (8) »

En 1561 : une partie du lieu-dit « Falguiéres » appartenait à Guillaume Martin dit Pouchonet au mas de Capion : une maison, estable, porchier, galinier, obradou por tira la cedo et quatre fours et deux petits fours à pain, cour close ; vigne arbres fruitiers, noyers, vigne. En 1561, ce domaine appartient à Anthony Martin-Pouchonet. En 1657, le marquis de Ginestous est propriétaire du domaine, héritage des aïeules de la famille d'Anthony Martin- Pouchonet (9).

- François de Ginestous, conseiller du Roi et viguier du Vigan possède au lieu-dit appelée Felguiéres sur le mas du Pouchonet : maisons… vigne, olivettes, terres labourables, castanet, confront du midy la rivière d'Arre, du couchant le Coudoulous, partie le sieur Estienne Maystre, Estienne Martin, Jean Sur-

ville, France de Sobert... Autre pièce appelée le moulin de Cayrol, confront le midy avec la rivière l'Arre, du couchant avec le mas du Pouchonnet.

Estienne Maystre possède une « pièce » appelée Falguières, située sur la paroisse d'Avèze, consistant en un pré arrosable, castanet, vigne, une maison clède confront du levant avec noble François de Ginestous du Vigan, partie avec Etienne Martin… faisant aussi escayre avec le chemin allant du Vigan au Pont Dandon, entre autre escayre Jacques Masseport du midy avec noble Mlle de Sobert, du couchant avec la rivière du Coudoulous , partie autre pièce dudit sieur qui fait division de tailhable sur la paroisse de Molières et avec le Pont Dandon et la dite rivière le Coudoulous…

La famille Maystre, originaire de Bréau, se trouve alliée avec les de Surville (mariages). Estienne Maystre aurait bien hérité de la manse décrite sur le contrat notarié de la fondation de la chapellenie….

Nous signalons que David Malibran et son fils François Malibran d'Avèze (1778) sont fermiers.

Estienne Martin possède une pièce appelée «Felguiéres » sur Avèze, constituant en « vigne, faible prézage et talhader confront avec Estienne Maystre, Moyse Guiraud et Noble François de Ginestous ».

En 1770 : le comte de Montcalm-Gozon prend possession du château d'Avèze. Il achète à Jean André César de Ginestous du Vigan les propriétés du Pouchonet et Cayrol. Il était aussi propriétaire du pont sur l'Arre, situé en face de ses terres (aujourd'hui dénommé le vieux pont).

Avèze, vue du ciel.. 1481…2014

Avèze : le pont sur l'Arre (XVIIIème siècle)

De 1561 à 1789

La communauté d'Avèze devient protestante en 1561, sous l'influence de Claude de Vabre, seigneur de Beaufort et d'Avèze et coseigneur d'Arre ; il était l'un des principaux chefs huguenots de la région. La chapelle Ste-Catherine « dite du château » fut transformée en temple. L'église N.D. est abandonnée, il ne restait plus que deux familles catholiques, le prieur Cabanis quitte ses fonctions en 1571.

La communauté protestante s'organise pour délibérer après le culte du dimanche, les réunions se tenaient dans l'ancienne chapelle aménagée en temple ; la nouvelle communauté décide de prendre possession du cimetière.

Le premier compoix a été établi en 1601 dans le temple. Les consuls protestants d'Avèze ont prêté fidélité au roi, dans le temple « dudit château » en présence de la marquise d'Avèze, du bailli et du pasteur (registre paroissial de 1632) en application de l'édit de grâce ou édit d'Alais, accordé par Louis XIII.

Les lieux de culte de la minorité catholique

En 1636, Frézols de Vabre, catholique, prend possession de la seigneurie d'Avèze. Il interdit l'accès de l'ancienne chapelle à ses vassaux pour l'exercice du culte. De 1637 à 1685, le culte fut célébré dans une maison en face du château, ensuite en bas du village au quartier de la Carrierasse puis en 1643, un local a été acheté pour construire un temple, au milieu du lieu-dit la Calade qui servira aussi de lieu de réunion. Avèze décompte en 1665 : 400 protes-

tants, 20 catholiques – en 1668 : 323 protestants et 47 catholiques.

La nouvelle famille seigneuriale décida de réaménager la chapelle Ste-Catherine en église paroissiale suite à un refus décidé par les consuls de faire réparer l'église N.D., abandonnée depuis 1561 - demande formulée par le prieur Louis de Méridat.

Louis de Méridat est archidiacre de la cathédrale de Nîmes et prieur d'Avèze (1633-1670). Il désigne François Lapize comme curé de la paroisse en 1670.

Charles Malien, Louis Randon, Antoine de Mazeran occupèrent le poste de chapelain de la chapellenie Ste-Catherine de 1660 à 1705. La première visite épiscopale du diocèse de Nîmes est signalée par Mgr Séguier : « nous sommes descendus à Avèze, petit lieu agréable, situé au pied de la montagne et près de la rivière. C'est un prieuré simple de 10 écus de rente annexé au premier archidiaconat de Nîmes, il y a une chapelle sous le titre de Ste-Catherine qui a maintenant que 3 ou 4 cestiers de bled de rente mais on dit qu'il y a beaucoup de biens aliénés. Il y a 20 communiants à Avèze, tout le reste est huguenot. On fait le service dans un petit local de la cour du château. Il n'y a point de maison presbytérale, ni de cimetière clos… », d'après l'historien Ménard. Un article royal inscrit dans l'édit révoquant l'édit de Nantes (1685) oblige tous les sujets du royaume à professer la religion catholique avec pour conséquence la suppression des temples et des cimetières protestants. Le temple d'Avèze est démoli, il sera reconstruit en 1828 sur son emplacement actuel. Le cimetière a été interdit d'accès aux protestants pour être cédé à trois ou quatre famille catholiques ; ainsi les protestants furent obligés d'acheter un terrain ou de s'enterrer chez eux.

Les visites pastorales

En 1687, pour répondre aux ordres de l'intendant Basville, les notables d'Avèze devaient choisir deux consuls, choisis parmi les propriétaires anciennement catholiques : Victor Gibert, fils de Jean Gibert est nommé premier consul et ne peuvent désigner comme second consul qu'un nouveau converti Guillaume Sarran.

Mgr de Saulz, évêque d'Alais vient à Avèze pour y établir « un bureau de charité », ses membres se réunissaient dans la chapelle Ste-Catherine du château, à l'issue de la messe. On procédait à la distribution de nourriture et secours en argent pour les pauvres originaires ou domiciliés depuis trois ans dans la paroisse – sous condition que les bénéficiaires de ces dons fréquentent les offices et envoient leurs enfants au catéchisme. L'évêque d'Alais organise de nombreuses visites à Avèze de 1689 à 1698 ; l'église N.D. fut reconstruite en 1694. Avèze fut fortifié sur décision des consuls suite à une tentative d'incendie dans l'église provoquée par des camisards en 1703 ; l'église fut réparée trois ans plus tard malgré des dégâts peu importants.

Etienne Poujade, vicaire perpétuel de Notre-Dame d'Avèze déclare le 10 octobre 1738 au grand collecteur de Nîmes que les revenus de cette paroisse sont de 355 l. et les charges de 280 l. Etienne Poujade, comme chapelain de la chapellenie Ste-Catherine déclare ce même jour, à l'évêque d'Alais, comme collecteur : « la chapelle ne demande pas de résidence et n'a pas de patron… les revenus sont de 14 l. 10 s. ; il faut payer 3 l. pour les décimes et dire 12 messes par an suivant la fondation, les messes représentent 12 l. par an suivant la fondation »

Les biens de la chapellenie en 1789

De 1743 à 1767, les curés Joseph Banes et Jacques Sarran ont cumulé les fonctions de prêtre de la paroisse et de chapelain. L'abbé Sylvain a été nommé curé de la paroisse d'Avèze et fut le dernier chapelain… Il prononça le serment de fidélité, en 1789, avec réserves devant ses paroissiens. Le 8 janvier 1791, il communiqua à la municipalité d'Avèze :

« N. 40 : Chapelle Ste-Catherine d'Avèze vierge martyr. M. André Sylvain, chapelain de la chapelle Ste-Catherine déclare que les revenus de chapelle consistaient en quatre setiers et deux cartes seigle, mesure d'Avèze et deux poules de censives établies sur diverses possessions dépendant du mas de Pouchonet, jadis appelé de Falguière, dans la dite paroisse, mais pour éviter un procès à raison de la mesure, cette censive fut fixée à la somme de 40 livres par transaction du 19 novembre 1777 entre M. Jean-André de Ginestous, gouverneur du Vigan et François Malibran d'Avèze. »

« N. 41 : Cette chapelle a encore une redevance d'un quintal de porc salé sur le mas de Puech Mouisson, paroisse d'Aumessas. Me Aguze a le titre qu'il déclare avoir acheté 96 livres et qu'il offre de remettre à ce prix. »

Pour conclure ce chapitre, il est intéressant de noter ici un extrait du « Livre de mémoire (1820-1885) » de François Saunier, menuisier (en remerciant notre cousin H. Crébassa, aujourd'hui disparu et sa famille de nous avoir communiqué le document de son aïeul.) En cf. au chapitre : Note

ecclésiastique. « …Quand Monseigneur Saulz fit sa visite dans une chapelle du château – que bien des anciens avons encore vue exister et on y disait encore la messe avant 1789 et que moi -même ai vue encore avant qu'elle fut convertie en magasin de bois et qu'elle nous servait de boutique en 1830. Quand Mr le Comte de Montcalm fit réparer une partie du château, elle était adossée à une tour du château extérieurement, on voyait encore certains vestiges, je me le rappelle fort de ce toit à droite en entrant dans le vestibule d'en bas, là où j'ai travaillé trois ans […] en 1770, la population était répartie, savoir 80 catholiques et 140 religionnaires… il y avait alors un seul maître d'école… Dans l'étendue de la paroisse se trouvait encore une chapellenie sous le titre de Ste-Catherine … Pas de précision sur sa situation, les revenus de cette chapellenie consistaient en 18 cartes de seigle et deux poulets, le tout prévaloir sur quelques terres dans le territoire d'Avèze.»

Bibliographie

Avril J., « En marge du clergé paroissial : les chapelains de chapellenies », *Actes des congrès de la Société des médiévistes de l'enseignement supérieur*, année 1991, vol. 22, pp. 121-123.

Gaudemet J., « La paroisse au Moyen Âge », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 59, 1973, p. 5-21.

Jean Brun, *Historique d'Avèze*, 1891, réédition Lacour.

Charles Raisin-Dadre, « En Cévennes, l'église réformée d'Avèze sous l'ancien régime », *BSHFP* 83 (1934), pp. 440-63.

Pierre Gorlier. *Le Vigan à travers les siècles :* histoire d'une cité languedocienne. Editions de la Licorne, 1955 - 359 *pages*.

Robert Sauzet. *Les Cévennes catholiques, histoire d'une fidélité*, 16ème-20ème siècles, 2002, Librairie Perrin.

Laurent Puech, *Languedoc protestant. Itinéraires huguenots*, XVIème-XVIIIème siècle éditeur : Études et communications, 1997.

Manuscrit inédit :

Le livre de mémoire de François Saunier, menuisier à Avèze.

De la maison de la chapellenie (15ème siècle) à la maison Bastide (19ème siècle) : même engagement, par R. Bastide

Sources

Les archives de Y. Chassin du Guerny par consultation internet. « Geneanet ».

Archives communales du Vigan, antérieures à 1790 (F. Tessier).

Pour la transcription et traduction des textes du 15° siècle : Hélène Zettel, élève de l'École des chartes.

Notes

1 Ref. : J. Brun, Ch. Raisin-Dadre, l'abbé Goiffon et Fr. Saunier.

2 Nous avons retrouvé la périodicité des messes lors du compte-rendu du chapelain Poujade en 1738 – cf. p. 14.) Arch. dép. Gard : Notaires – J. Prunet (1 E 1391)- R. Madier (2 E 1 940) – J. de Masseport (2 E 1 1286 et 2 E 1 1216).

3 Not : J. de Masseport -2E 1 1286.

4 Arch. dép. du Gard : notaire – Masseport : 2 E 1 1286 Biblio. de Nîmes m.s. 598.

5 Arch. dép. du Gard : C 174. Montfajon 1 e 1391 ; J. de Masseport : E 1286 : A. Bilanges 1 E 1556.

6 Carniprivium désigne tantôt le dimanche du Septuagésime, donc le 9° dimanche avant Pâques, soit les premiers jours du carême. (Carniprivium, contraction évidente de *carnis privium* (empêchement ou privation de viande) = début du carême. Michel Wienin).

7 Avèze - Arch. dép. du Gard A.G. C 1740.

8 c.f ; p .24

9 Sur le compoix d'Avèze (1657) - Arch. dép. du Gard. E. dépôt 129/ 1.

Le coin du trésorier

Hors-série : À compter du 1er octobre nous appliquons une nouvelle grille de tarif pour nos hors-série (voir page 32). Les prix indiqués n'incluent plus les frais d'expédition qui vous seront communiqués sur demande (contact@cevenols.fr ou 07 81 88 88 36).

Paiements par virement : Nous vous invitons à utiliser les virements en ligne pour tous vos paiements. C'est simple, économique, cela laisse une trace sur nos relevés bancaires et facilite le travail du trésorier. Notre IBAN (LCC Font-Vive) : R23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 (vous le trouverez en page 2 de chaque numéro de notre revue).

Les adhérents qui ont tendance à oublier de régler leur cotisation peuvent également faire un ordre de virement annuel permanent à l'échéance du 1er janvier.

Merci à tous pour votre fidélité,

Paul Mazière

Convocation et élection des consuls de la paroisse de Saint-Jean-du-Pin

Source : archives municipales d'Alès, chartrier d'Arènes, dossier 46.

En 1625, mercredi huitième jour du mois de janvier au lieu du Provençal place publique, par devant Monsieur Jacques Pichon bachelier ès droit, régent en la terre et juridiction d'Arènes et Soubcanton environ midi,

se sont présentés capitaine Jean Brunion consul de l'année passée de ladite paroisse, Jean Meynadier, Pierre Deleuze, Claude Gavenel, Jean Lafont sieur de François, Privat Elzière, Jean Auriol, André Meynadier, Christophe Meynadier, Pierre Pages et Claude Auriol tous habitants de ladite paroisse Saint-Jean-du-Pin, comme faisant la plus grande et saine partie de ceux-ci tant en leur nom que des autres habitants absents, lesquels on dit suivant ordre et ancienne coutume de tout temps observée, s'être assemblés au présent lieu et place pour procéder à l'élection consulaire pour la présente année 1625 et à cet effet tous unanimement et sans divergences conférés ensemble sur ladite élection, ont élu et nommé pour consuls et syndics ladite année courant 1625 en ladite paroisse du Pin, Claude Chabrier et Jean Malhautier habitants de ladite paroisse, ici présents, qu'ils ont nommés et créés pour exercer ladite charge de consul et de syndic pour faire toutes poursuites requises nécessaires concernant les affaires de la communauté en cours que besoin sera avec promesse qu'ils ont fait d'assister au dit consul où besoin sera et lorsqu'ils en seront requis, requérant le dit sieur régent vouloir faire prêter serment aux dits Chabrier et Malhautier, en présence et autoriser le présent acte.

Monsieur, vu ladite nomination et élections et ayant égard à la dite réquisition a fait prêter serment aux dits Chabrier et Malhautier, à savoir Chabrier la mainmise sur les saints évangiles de Dieu suivant la forme de sa religion et à Malhautier la main levée à Dieu suivant la forme de sa religion, de fidèlement procéder au devoir de leur charge, procurer le profit de ladite paroisse et éviter le dommage ce qu'ils ont promis faire moyennant ce, a autorisé et autorise ladite nomination et création des dits consuls interposant en tout son décret et autorité judiciaire, les sachant et signés son signe, présent Pierre Simon, cardeur et Habram Saint Martin tailleur et Jacques Salles jeune marchand, habitants de la ville d'Alès, illettrés, Brun, Malhautier, ainsi procédé devant nous, noms : Pichon régent, comme le greffier Fornier.

Commentaires de Marie-Lucy Dumas

La paroisse de Saint-Jean-du-Pin se situe à l'ouest d'Alès, la communauté recoupe le territoire de la paroisse. Le seigneur d'Arènes et de Soubcanton, seigneur de Saint-Jean-du-Pin, ne participe pas à l'élection ; il est représenté par son régent Jacques Pichon qui lui en rend compte. Françoise de Saulsan, dernière héritière s'est mariée en 1611 avec César de La Tour-du-Pin, baron de Voguedemar, marquis de la Charce, avec qui elle aura 10 enfants.

Les onze habitants de la paroisse dite « la plus grande et saine partie » représentant tous les autres, sont les propriétaires les plus fortunés ; comme de coutume ils sont les électeurs des consuls. D'après les fiefs du Comté d'Alès[1] en 1596, la paroisse compte à cette date « 32 habitants ou feux » en gros 140 habitants. Ils se rassemblent au lieu-dit Le Provençal, sur la place publique, où tout un chacun peut les voir. C'est le lieu en face de l'ancien château de Soubcanton, ce qui indique une pratique ancienne, car il ne reste plus de ce château que quelques murs au XVIIe siècle.

La présence du représentant du seigneur et le lieu de l'élection sont les indicateurs de ce que le droit d'élire représentants, syndics ou consuls, a été accordé par le seigneur du lieu à la population de son mandement, fin XIIIe siècle, dans la foulée des chartes de franchises urbaines des familles comtales Pelet et Anduze.

On ignore comment les hommes les plus fortunés procèdent à l'élection : tirage au sort ? cooptation ? Désignation sans nul doute à l'avance, car étant un petit nombre admissible à cette charge, ils y accèdent, à tour de rôle, pour un an.

La paroisse de Saint-Jean-du-Pin est en grande partie composée de protestants ; en application de l'édit de Nantes, le consulat est mixte. Celui qui jure sur les saints évangiles est catholique (Chabrier) et l'autre protestant (Malhautier). On note l'absence du curé, qui, dans les villages catholiques, est présent à cette formalité élective.

1 *Le comté d'Alès de Henry de Montmorency*, présenté, mis en forme et annoté par Gérard Caillat, Hors Série de L.C.C. n° 59.

La 42e assemblée générale de L.C.C. s'est tenue à Barjac le 22 août.

Edouard Chaulet, maire de Barjac nous a fait l'honneur de nous entretenir de l'histoire de Barjac et de son principal édifice le château des comtes Beauvoir Grimoard du Roure. Il offrit à tous les participants deux bouteilles de vin de la cave coopérative de Barjac.

Après les rapports moraux de la présidente et du trésorier, l'assemblée a élu deux nouveaux membres au conseil d'administration : Madeleine Souche et Jean-Marie Comte. Puis suivit un apéritif offert par la mairie. Le restaurant « Les stalagmites » d'Orgnac nous accueillit pour le repas. les membres du Lien ont pu suivre une visite du château-mairie de Barjac, guidée et commentée par un maire plein d'humour qui a su nous faire découvrir l'ancienne demeure des seigneurs du Roure heureusement sauvegardée et mise en valeur lors de son aménagement en mairie. Au rez-de-chaussée, les anciennes écuries magnifiquement voûtées sont devenues une médiathèque richement pourvue, tendis que les cuisines devenaient un cinéma d'art et d'essai. À l'étage une immense salle dotée d'une magnifique porte Renaissance accueille mariages, expositions et festivités. Ensuite au gré des couloirs et escaliers, dans de belles salles où les éléments d'architecture et de décoration ont été soigneusement conservés, sont répartis les bureaux de l'administration communale. Monsieur le maire nous a fait remarquer dans son bureau un immense miroir, précisant : « au moins, ici, il y en a un qui réfléchit »… Puis la visite du village s'est poursuivie sous la houlette de Michel Sarrazin et des amis de Racines et Patrimoine Occitan.

Notre nouveau boursier

Nous avons reçu cette année à notre grande satisfaction 4 dossiers en réponse à notre appel à candidature.

Romain Daudé : Une éducation au pensionnat sous la monarchie de juillet, les lettres de Louis et Ernest Teissier du Cros à leurs parents (1830-1833).

Camille Bouffliès : l'étude anthropologique des dolmens N° 1 et 2 des « Abrits » à Beaulieu, dans le sud de l'Ardèche.

Cédric Touzaa : sur le petit patrimoine de la région de Notre-Dame-de-la-Rouvière et St-André-de-Majencoules.

Et enfin celui qui a recueilli nos suffrages : Alexandre Lapleau, une analyse de la dernière révolte d'Henri de Rohan (1624-1629).

Alexandre Lapleau, est étudiant en master 2 en Histoire, parcours TRACES à l'université Paul Valéry de Montpellier et a effectué un master 1 en histoire des religions et des sociétés modernes et contemporaines avec mention très bien. Ce qui a intéressé la majorité du jury de l'attribution de la bourse est sa démarche qui porte sur 3 points :

- l'analyse de sources de la saga de Rohan
- la restitution cartographique de ses campagnes pour comprendre sa stratégie
- et l'analyse des traces que la révolte a pu laisser dans les archives des localités touchées.

Son objectif est la construction d'un nouveau récit « rafraîchi » de l'ultime rébellion huguenote.

À vous tous lecteurs qui fréquentez les archives locales, si vous y trouvez des échos de la guerre de Rohan, merci d'adresser photos, références et remarques à L.C.C. qui transmettra à Alexandre Lapleau.

Nous avons reçu

Le Midi Rouge, n° 25, juin 2015.

Parmi les sujets traités : Militantisme de gauche des élites culturelles en Languedoc-Roussillon depuis 1945, par Hélène Chaubin ; L'Action catholique ouvrière dans le Gard de 1950 aux années 1980, par Anne-Laure Roul.

André Chapus, ***Le clergé du Gard de 1789 à 1821***, éditions de la Fenestrelle, 2015.

Extrait de *Midi Libre* : Fruit de cinq années de recherches effectuées par le président de la société d'histoire du diocèse de Nîmes, ancien membre de la société de Lascours, l'ouvrage de cinq cents pages a été préfacé par Michel Vovelle, historien et enseignant à la Sorbonne, spécialiste de la Révolution française. C'est en éclusant les archives départementales et celles de l'évêché, que le père Chapus a accompli ce travail de fourmi, aboutissant à l'inventaire des quelque mille huit cents prêtres ordonnés durant trente années troubles de l'histoire gardoise.

On trouve de tout ... dans les registres paroissiaux

Paroisse des Salelles (Ardèche)

L'an de grâce 1752 et le premier jour de juillet a été enterrée une fille trouvée morte dans la rivière de Chassezac le jour d'avant à l'occasion d'une grande inondation, ne sachant de quel pays elle peut être, ledit enterrement fait en présence de Joseph Lavie d'icelle paroisse des Salelles diocèse de Viviers et de Jean Bernard du lieu de Marvignes paroisse de Chambonas diocèse d'Uzès illettrés. Régis curé de la paroisse.

Des archives de la Lozère

PATRIMOINE

Le fonds de l'érudit Marius Balmelle, une source historique exceptionnelle

Lorsque les Archives départementales de la Lozère apprennent au cours de l'année 2013 que Mme Promeyrat leur a légué les archives de son père, Marius Balmelle, elles étaient loin de croire à un tel trésor.

Marius Balmelle, un esprit encyclopédique au service de la Lozère

Marius Balmelle est né à Mende en 1892. Après des études secondaires au collège de Mende, puis à l'École nationale des industries agricoles de Douai, il suit, à Paris, où il a été nommé aux Contributions indirectes, les cours du Collège de France, du Muséum et de l'Institut du Radium.

Revenu à Mende en 1917, il publie, l'année suivante, grâce à une subvention du Conseil général, *Les richesses du sous-sol et les richesses hydrauliques de la Lozère*, où, en précurseur, il préconise d'utiliser la force hydraulique de la Borne, du Chassezac et de l'Altier. Après avoir donné en 1922 un *Aperçu géologique sur la Lozère*, Marius Balmelle cosigne le *Précis d'histoire du Gévaudan*, récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et l'*Histoire de Mende*, qui lui vaut d'être lauréat de l'Académie française. Il se spécialise par la suite dans l'archéologie, publiant notamment *Histoire et archéologie des Causses et des Gorges du Tarn* (1936), deux *Répertoires archéologiques* (1937 et 1945) et *Javols* (1957). À partir des années 1940, Marius Balmelle se lance dans la rédaction des 7 volumes de la *Bibliographie du Gévaudan*. Il est également, durant toute sa vie, le collaborateur prolixe d'un nombre incalculable de revues.

Inspecteur de la Société française d'archéologie, correspondant départemental des Antiquaires de France, membre de la Commission des sites, M. Balmelle participe également à de très nombreuses sociétés savantes de province, fonde en 1927 la *Revue des Provinces de France* et anime la Société des Lettres de la Lozère dont il devient président de 1950 à 1958.

Travailleur infatigable, cet amoureux de la Lozère décède à Mende en 1969.

Des archives d'une richesse insoupçonnée pour l'histoire du département

Le fonds Marius Balmelle se compose d'archives papier, seules classées à ce jour sous la cote 128 J, que complètent une bibliothèque et un fonds iconographique très riche provenant de sa collection personnelle et de son oncle, l'éditeur Planchon. Ce fonds est à l'image de cet érudit éclectique et très méthodique : il aborde tous les domaines historiques (archéologie, économie, démographie, religion, tourisme, patrimoine, climat...), et ce, sur la longue durée, car Marius Balmelle s'intéresse aussi bien à l'histoire ancienne et moderne qu'à l'histoire du temps présent.

Ses archives, toujours bien identifiées, forment plusieurs grands ensembles :

- les papiers de la famille Planchon-Balmelle, notamment des lettres concernant la guerre de 1870 et des documents sur la librairie Planchon de Mende ;
- ses dossiers documentaires sur la Lozère de son époque et ses carnets de notes qui, rédigés de 1911 à 1948, fourmillent de détails sur la vie à Mende, notamment lors des deux conflits mondiaux ;
- les documents reflétant sa participation à la vie culturelle et scientifique du premier XXe siècle, dont une abondante correspondance avec des personnalités scientifiques éminentes ;

Dessin du mausolée de Lanuéjols que l'on peut attribuer à Jean-Joseph Marie Ignon (1772-1837) et conservé dans le fonds Marius Balmelle. Arch. dép. Lozère, 128 J 108

- ses dossiers de travail sur l'histoire du Gévaudan : notes manuscrites de lecture ou de bibliographie, documentation diverse avec parfois des documents originaux, brouillons de publications.
- ses collections, notamment d'archives privées comme celles de J.J.M. Ignon.

Ce fonds désormais accessible à tout un chacun, permet de satisfaire bien des recherches et s'avère incontournable pour l'histoire de la Lozère. Venez le consulter : vous ne serez pas déçu !

Histoire / Patrimoine

À Villefort l'église des Pénitents noirs au centre, actuel restaurant La Brindille.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 164, avec sommaire).	30,00 €

Familles

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick Chassin du Guerny)	5,00 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	5,00 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	3,00 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel daudet)	12,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD	5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)	15,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC